

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(111^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Mercredi 15 Juin 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — IX^e Plan. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2583).

MM. le président, Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Rappels au règlement (p. 2584).

MM. Barnier, le président, Hamel, Planchou, rapporteur de la commission des finances; le secrétaire d'Etat.

MM. Jean Brocard, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2587).

MM. Jans, le président.

M. le secrétaire d'Etat.

Rappel au règlement (p. 2592).

MM. le président, Jans.

Avant l'article unique (p. 2592).

Amendement n° 42 de M. Gilbert Gantier : MM. Gilbert Gantier, le rapporteur, le secrétaire d'Etat, le président. — Réserve du vote.

Article unique (p. 2593).

MM. Jean Brocard, Jean Briane, Prorol, Perrut, Hamel, Barnier, le secrétaire d'Etat, Laignel.

Amendement n° 137 de M. Hamel : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 168 de M. Méhaignerie : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

M. le président.

Amendement n° 169 de M. Méhaignerie : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 80 de M. Barnier : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 81 de M. Goulet : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 211 de M. Hamel : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 82 de M. Goulet : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 1 de la commission des finances : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 2 de la commission, avec le sous-amendement n° 153 de M. Zeller : MM. le rapporteur, Goulet, le secrétaire d'Etat. — Réserve des votes.

Amendement n° 83 de M. Goulet : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 84 de M. Barnier : MM. Goulet, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Amendement n° 3 de la commission : M. le rapporteur.

Amendement n° 4 de la commission : MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve des votes sur les amendements n° 3 et 4.

Amendement n° 5 de la commission, avec les sous-amendements n° 154 et 155 de M. Zeller, et amendement n° 85 de M. Goulet : MM. le rapporteur, Goulet, Zeller, le secrétaire d'Etat, Jans. — Réserve des votes.

Amendement n° 199 de M. Germon : MM. Germon, le rapporteur, le secrétaire d'Etat. — Réserve du vote.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — *Fait personnel* (p. 2603).

M. Hamel.

3. — *Dépôt de rapports* (p. 2603).

4. — *Dépôt d'un projet de loi rejeté par le Sénat* (p. 2603).

5. — *Dépôt de rapports de M. le Premier ministre* (p. 2603).

6. — *Ordre du jour* (p. 2603).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

IX^e PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan — première loi de Plan (n° 1523, 1560).

Ce matin, la discussion générale a été close et l'Assemblée a rejeté la motion de renvoi.

Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, vous avez demandé la parole mais je suis saisi de deux demandes de rappel au règlement par M. Barnier et M. Hamel. Verriez-vous un inconvénient à intervenir après eux ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Je préfère m'exprimer tout de suite.

M. le président. Le Gouvernement obtient la parole quand il la demande. J'appellerai ensuite les rappels au règlement.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai souhaité intervenir d'emblée, car je viens d'être informé d'un incident regrettable, que d'ailleurs je regrette. Il m'aurait été agréable d'annoncer moi-même à l'Assemblée quelle était l'intention du Gouvernement quant à l'organisation du débat. Pour des raisons qui m'échappent, des informations à ce sujet ont déjà été données dans la presse et à la radio.

M. Daniel Goulet. Ce n'est pas de notre fait !

M. Jean Briccard. C'est la faute à Gallo !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas dit que c'était de votre fait, messieurs. C'est d'ailleurs M. Barnier lui-même qui m'a informé le premier de cet incident.

M. Daniel Goulet. C'est un comble !

M. Emmanuel Hamel. La jeunesse est à l'avant-garde de l'information !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'aurais préféré, je le répète, vous informer moi-même des intentions du Gouvernement, ne serait-ce que par courtoisie envers l'Assemblée.

M. Gilbert Gantier. C'est une mauvaise coordination !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Avant que ne s'engage la discussion sur les amendements modifiant l'article unique, je souhaite donc évoquer la procédure que suivra le Gouvernement.

S'agissant du premier projet de loi de Plan élaboré en application de la loi portant réforme de la planification, nous souhaitons vivement que la discussion permette de prendre en compte la réflexion entreprise tant au sein des commissions que des groupes parlementaires. Il importe donc, dans le souci d'assurer les conditions indispensables d'un débat démocratique, que tous les amendements puissent être discutés. En même temps, le Gouvernement souhaite maintenir la cohérence d'ensemble du texte et l'équilibre général du rapport annexe. Même s'il approuve certains amendements, il est possible que ceux-ci s'intègrent mal à la cohérence d'ensemble du Plan. Conformément à la procédure classiquement retenue pour l'examen des Plans, il a donc décidé qu'il reprendrait dans une lettre rectificative un certain nombre d'amendements — le plus possible — respectant la cohérence du rapport.

Par conséquent, le Gouvernement demandera que le vote sur l'ensemble des amendements soit réservé, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution. Le texte modifié par la lettre rectificative sera mis au vote après que l'ensemble des amendements aura pu être discuté.

Ayant examiné ces amendements, je puis dès à présent vous indiquer qu'un grand nombre d'entre eux seront pris en compte, notamment ceux qui apportent des précisions sur la croissance, l'emploi, l'inflation, l'investissement productif, le commerce extérieur, ou des indications complémentaires sur des problèmes comme ceux de la formation et de l'agriculture. Nous étudierons ces différents points au cours du débat.

Cette procédure répond au double souci de respecter les droits du Parlement en organisant un débat démocratique et d'assurer la cohérence du texte. Je souligne qu'elle a été utilisée pour la plupart des débats sur le Plan, en particulier le 14 juin 1979. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Rappels au règlement.

M. le président. La parole est à M. Barnier, pour un rappel au règlement.

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon rappel au règlement, au nom du groupe R. P. R. — qui se fonde sur l'article 96 — a précisément trait au sujet que vous venez d'évoquer.

Comme la plupart d'entre nous, je n'ai guère le temps de regarder la télévision. Eh bien, je l'ai justement fait ce soir pour quelques instants et voici que la deuxième chaîne m'a appris, à vingt heures cinq, que vous aviez l'intention d'utiliser la procédure du vote bloqué.

M. Guy Bêche. C'est ça, l'information !

M. Michel Barnier. Fuite ou pas fuite, organisation ou inorganisation, il s'agit en tout cas d'un manque de courtoisie à l'égard du Parlement. Vous en avez d'ailleurs convenu pour le regretter, ce dont je prends acte.

Cela dit, monsieur le secrétaire d'Etat, cet incident témoigne d'une certaine improvisation de votre part. J'imagine en effet que l'idée d'utiliser cette procédure ne vous est pas venue d'un coup, un peu avant vingt heures, à la suite d'une discussion avec le Premier ministre ou avec vos collègues de la majorité.

M. Guy Bêche. Vous n'en savez rien !

M. Michel Barnier. Dans ce cas, ce serait encore plus inquiétant car cela prouverait le caractère improvisé de la discussion sur un sujet aussi fondamental que le Plan.

M. Bernard Derosier. Au fait !

M. Michel Barnier. Qu'est-ce qui empêchait le Premier ministre, dans son intervention d'hier, de nous annoncer son intention de recourir au vote bloqué, conformément à la tradition qui s'est instaurée pour la discussion de la plupart des Plans ?

M. Raymond Douyère. C'était pour vous faire une surprise !

M. Michel Barnier. Je ne comprends pas cette improvisation. Je la trouve d'autant plus inquiétante qu'elle risque de faire perdre beaucoup d'intérêt à notre discussion.

M. Bernard Derosier. Vous n'avez pas l'air très inquiet !

M. Michel Barnier. La raison pour laquelle ce débat sera vidé d'une grande part de son intérêt, vous l'avez vous-même indiquée, monsieur le secrétaire d'Etat, en nous annonçant à l'avance que le Gouvernement reprendrait, dans une lettre rectificative, un certain nombre d'amendements portant sur tel ou tel domaine, par exemple l'agriculture ou la croissance. Ainsi, avant même que nous n'engagions le débat, vous savez quel sera le texte final et quels amendements vous accepterez. (Protestations sur les bancs des socialistes.)

Un député socialiste. Encore un procès d'intention !

M. Michel Barnier. Le groupe R. P. R. avait imaginé que ce débat sur le IX^e Plan se déroulerait d'une tout autre façon. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, je m'occupe de la planification avec quelques collègues, et nous avons vécu une expérience intéressante et effectivement nouvelle.

M. le président. Monsieur Barnier, vous entamez un véritable débat de procédure. Je souhaiterais que vous vous en teniez aux termes de votre rappel au règlement.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Michel Barnier. Monsieur le président, je crois que cela mérite quelques instants d'attention réciproque. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Si vous voulez nous empêcher de parler, dites-le dès maintenant, messieurs, nous partirons.

M. Jean-Jacques Benetière. Mais non, restez, Monsieur Barnier !

M. Raymond Douyère. Poursuivez !

M. Michel Barnier. Merci, messieurs.

Sur le Plan intérimaire, M. Rocard avait inauguré une procédure intéressante et nouvelle. Je croyais, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce changement était conforme à vos souhaits, car tout s'était bien passé. L'opposition et la majorité avaient concentré leur attention sur un certain nombre d'amendements significatifs; il n'y avait pas eu de dérapage; le débat avait été de qualité et constructif; plusieurs de nos amendements avaient même été adoptés.

M. Dominique Taddei. M. Savary avait essayé de poursuivre dans cette voie!

M. Michel Barnier. Dans ma naïveté...

M. Pierre Metais. Il ne faut jamais être naïf, en politique!

M. Michel Barnier. ... jusqu'à ce soir, vingt heures cinq, heure à laquelle j'ai écouté Antenne 2, j'avais imaginé — voyez-vous — que nous allions utiliser la même procédure, que le débat aurait la même qualité, que peut-être, par des votes ponctuels, la majorité soutiendrait certains de nos amendements, et réciproquement.

Malheureusement, je m'aperçois que le changement n'est pas passé en ce qui concerne la procédure utilisée pour la discussion et le vote du Plan. Je le regrette.

M. Parfait Jans. Enfin, un député de l'opposition qui souhaite le changement!

M. Michel Barnier. En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, je me demande si vous n'utilisez pas cette procédure non seulement contre nous, mais aussi contre une partie de votre majorité... (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Bernard Derosier. Ne « fantasmiez » pas!

M. Michel Barnier. ... pour empêcher des votes gênants, notamment sur certains amendements du parti communiste. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Parfait Jans. M. Barnier, c'est Mme Soleil!

M. Michel Barnier. Je regrette cette procédure. Je regrette que vous ne nous fassiez pas confiance pour contribuer à la richesse d'un débat de fond sur la planification.

M. le président. Monsieur Barnier...

M. Michel Barnier. Je termine, monsieur le président, en vous remerciant de votre patience.

M. André Soury. Pour être patient, il est patient!

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, sur plusieurs problèmes de fond, déterminants pour notre société dans les cinq ans qui viennent, tels que la limitation des prélèvements obligatoires et le pluralisme scolaire...

M. Parfait Jans. Mais il lance un nouveau débat!

M. Michel Barnier. ... nous avons l'intention de demander des votes par scrutin public, parce qu'il nous paraissait essentiel que l'ensemble des députés se prononcent. Je comprends bien votre souci d'éviter des votes de cette nature. Vous avez pris vos responsabilités. Mais nous demanderons tout à l'heure une suspension de séance pour discuter de notre attitude dans ce débat avec nos collègues de l'opposition.

M. Parfait Jans. L'obstruction continue!

M. Michel Barnier. Encore une fois, je regrette cette procédure.

M. André Soury. C'était pour dire ça!

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

Je donnerai ensuite la parole à M. le rapporteur et à M. le secrétaire d'Etat, pour en terminer avec cet incident de procédure.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, vous me permettez d'observer qu'il est des moments de notre histoire parlementaire où les incidents de procédure sont bien plus que des incidents de procédure: ils sont le signe d'un trouble profond dont tous les républicains doivent redouter les conséquences pour la République! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Daniel Goulet. Vous vous en souviendrez, messieurs! Le peuple vous jugera!

M. Emmanuel Hamel. C'est le cas lorsqu'on en vient à refuser des votes qui révéleraient entre le groupe socialiste et le groupe communiste et, au sein même du groupe majoritaire, entre les différentes tendances qui le composent, des divergences si profondes qu'elles feraient apparaître que le Gouvernement, par manque de cohésion interne, se fissure gravement. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

M. André Soury. Révez, révez donc!

M. Raymond Douyère. Vous prenez vos désirs pour des réalités!

M. Emmanuel Hamel. Car la vraie raison du recours à l'article 44, troisième alinéa, de la Constitution, est bien d'éviter que n'apparaissent, à l'occasion du vote sur des amendements déposés par la majorité ou même l'opposition, les graves divisions qui menacent la cohésion de la majorité.

M. Guy Bêche. Mais non!

M. Emmanuel Hamel. Ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, par la décision que vous venez de prendre, vous vous associez à un affaiblissement de l'Etat. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Dominique Taddei. Vous avez fait la même chose pour le IV^e, le V^e, le VI^e et le VII^e Plan!

M. Emmanuel Hamel. Dès lors que, sur un sujet aussi essentiel que le Plan, qui oriente pour plusieurs années la vie de la nation et qui fixe les orientations de la politique de développement du pays, un gouvernement refuse tout débat entre, d'une part, la majorité et l'opposition et, d'autre part, les différentes tendances de ce qui est encore la majorité, ce gouvernement perd toute autorité morale.

M. Parfait Jans. Mais le débat aura lieu, monsieur Hamel, lisez la Constitution!

M. André Soury. Changez de disque!

M. Emmanuel Hamel. La raison pour laquelle vous utilisez cet article 44, troisième alinéa, tient sans doute à votre désir que n'apparaisse pas publiquement l'approfondissement de la division que nous avons heureusement constatée déjà entre le groupe communiste et le groupe socialiste.

M. André Soury. Vous divaguez!

M. Emmanuel Hamel. En effet, lors de l'examen de la loi de programmation militaire, directement liée aux perspectives de développement du IX^e Plan, le groupe communiste a refusé de voter l'article I^{er} du texte parce que ce dernier traduisait un écart profond entre ses appréciations et la conception — à laquelle j'adhère — du chef de l'Etat sur les risques de guerre, sur la politique atlantique, sur la nécessité d'un renforcement de la défense et sur la désignation du danger. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Quel rapport avec le Plan? Quel rapport avec le règlement?

M. Raymond Douyère. Ce n'est pas le sujet!

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande d'en revenir au fait, c'est-à-dire à un véritable rappel au règlement et, surtout, de conclure!

M. Emmanuel Hamel. Le fait est que les divisions entre les tendances du parti socialiste et entre le parti socialiste et le parti communiste sont telles que le Gouvernement refuse qu'elles apparaissent publiquement!

M. Daniel Goulet. Il refuse le débat!

M. Emmanuel Hamel. Mais cet artifice de procédure ne cachera pas aux yeux du pays ces fissures. Celles-ci sont, par certains aspects, des symboles d'espérance, car elles prouvent que le parti communiste se sépare du parti socialiste. Mais elles constituent également des signes de faiblesse car elles démontrent que vous êtes dans l'incapacité de concevoir ensem-

ble le devenir de la nation en ces temps de trouble et de danger. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Daniel Goulet. C'est la facture ! Cela va mal finir.

M. le président. La parole est à M. Planchou, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Tout ce qui est excessif est insignifiant. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. Modérez vos propos, monsieur le rapporteur !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Ils ne sont nullement polémiques.

Il conviendrait plutôt de s'en tenir à un ton plus mesuré.

Ma première remarque est tout à fait conjoncturelle. Je comprends très bien en effet — M. le secrétaire d'Etat en a d'ailleurs pris acte en le regrettant — que M. Barnier se soit étonné de n'avoir appris que par la télévision l'utilisation de la procédure retenue.

Je tiens ensuite à relativiser certains des propos tenus, notamment par M. Hamel. En effet, la procédure choisie — M. le secrétaire d'Etat vient de l'expliquer de manière détaillée — n'écourté nullement le débat. Nous allons avoir, les uns et les autres, tout loisir pour exposer et expliquer les raisons de nos amendements ; les possibilités de réponse ne seront pas davantage limitées. Or l'argumentation de M. Hamel, surtout, mais aussi de M. Barnier, a partiellement reposé sur le fait que cette procédure permettrait à tel ou tel — rapporteur, député communiste, député socialiste — de ne pas se prononcer sur un amendement lorsqu'il risquerait d'être gêné. Cela est faux ! Chacun pourra, et même devra s'exprimer !

M. Michel Barnier. Mais non pas voter !

M. Emmanuel Hamel. S'exprimer mais non pas voter !

M. Daniel Goulet. Cela ne sert donc à rien !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. En tout état de cause le débat se déroulera en séance publique et tous les propos seront enregistrés au compte rendu, qu'ils émanent du porte-parole du groupe socialiste, du porte-parole du groupe communiste ou du rapporteur !

M. Daniel Goulet. C'est une reculade !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Enfin, j'en viens au fond du débat, c'est-à-dire à la nature du Plan, pour rappeler que du IV^e au VII^e Plan inclus, cette procédure a été utilisée.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Michel Barnier. Et le changement ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Cela tient au fait — et je me tourne vers Michel Barnier, qui est un gaulliste de raison et de cœur — que le Plan n'est rien d'autre qu'un contrat entre l'Etat et la nation.

M. Pierre Micaux. Il est devenu une obligation !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Il est donc tout à fait normal que le Gouvernement prenne en charge, *in fine*, l'ensemble des contributions. Il est tout aussi logique que, ensuite, pour bien montrer qu'il s'agit de son engagement propre, il décide seul, après le débat démocratique, au vu et au su de sa majorité, comme de l'opposition, des amendements qu'il accepte et de ceux qu'il refuse.

On me rétorquera que lors de la discussion du Plan intérimaire, cette procédure n'avait pas été utilisée. Mais le IX^e Plan — dont nous discutons la première loi — définit des objectifs précis et des programmes d'exécution. Par conséquent, sa valeur normative en tant que Plan n'a pas du tout la même portée que celle du Plan intérimaire, qui était avant tout une explication et un discours sur le cheminement des événements pour les deux années à venir. Il permettait donc ce débat démocratique.

Par ailleurs — je terminerai par là — la procédure de décentralisation et la procédure de contractualisation du IX^e Plan expliquent que M. le secrétaire d'Etat ait pu prendre l'initiative d'utiliser la procédure que je viens d'évoquer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Barnier, j'ai exprimé, au début de cette séance, mes regrets très sincères. Mais le fait que les informations ne restent jamais très longtemps confidentielles est aussi le signe d'une démocratie.

M. Michel Barnier. Il fallait nous prévenir avant !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Barnier, encore fallait-il que la séance commence !

M. Michel Barnier. Vous pouviez l'annoncer hier !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur Barnier, l'habitude veut que l'on ne traite des conditions du débat sur les amendements que lorsque la discussion générale est terminée. Nous sommes donc restés dans le cadre de ce qui est habituel. (Très biens ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Par ailleurs, monsieur Hamel, je puis vous indiquer qu'entre des interventions de M. Barnier et de M. d'Aubert, par exemple, je trouve des divergences non négligeables.

M. Daniel Goulet. Qu'est-ce que ça veut dire ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais cela est normal dans un débat aussi difficile. Par conséquent, monsieur Hamel, ne prenez pas vos désirs pour des réalités.

En ce qui concerne le Plan intérimaire, je vous rappelle que M. Rocard a indiqué, en le défendant, qu'il s'agissait d'une procédure tout à fait particulière, correspondant à des circonstances exceptionnelles. Les propos qu'il a tenus montraient bien que cela ne pouvait en aucun cas constituer un précédent.

J'ai également relu les débats de la séance du 14 juin 1979 au cours de laquelle M. le ministre de l'économie de l'époque avait indiqué qu'il utiliserait la même procédure. Or j'ai constaté que l'opposition d'alors n'avait pas procédé à une telle levée de boucliers pour protester contre un manque de démocratie ou de sérieux. Tout le monde avait parfaitement compris le recours, pour un texte engageant la politique du Gouvernement, à une telle procédure qui autorise le débat au fond tout en permettant de maintenir une cohérence d'ensemble.

D'ailleurs, monsieur Barnier, il n'y a rien d'étonnant à ce que j'aie quelques idées sur les amendements qui recevront l'accord du Gouvernement. Pour autant la liste que j'ai esquissée n'est pas limitative. J'ai simplement cité quelques domaines. Ce qui serait au contraire surprenant, c'est qu'après avoir écouté avec beaucoup d'attention les interventions de chacun et suivi avec assiduité les discussions aussi bien en commission des finances qu'en commission de la production et des échanges, nous n'ayons pas quelques idées sur la manière dont nous comptons améliorer ce texte.

Je répète bien volontiers, monsieur Barnier, que je regrette la manière dont les choses se sont passées. Mais cette procédure est tellement habituelle pour des débats relatifs au Plan que je ne vous comprends absolument pas, sauf à croire que vous en tirez prétexte pour susciter un incident de séance, ce qui serait tout à fait disproportionné avec cet usage habituel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Compte tenu des propos tenus par M. le secrétaire d'Etat sur l'utilisation de l'article 44 alinéa 3, les deux groupes de l'opposition demandent, pour se concerter, une suspension de séance d'une demi-heure. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Laignel. Il ont du mal à se mettre d'accord !

M. Dominique Taddei. Cela prouve que c'est compliqué !

M. le président. Par égard pour nos collègues présents, ce soir, accepteriez-vous, monsieur Brocard de réduire la durée de cette suspension de séance ?

M. Jean Brocard. Monsieur le président, nous demandons vingt minutes.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jans, pour un rappel au règlement.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, je constate l'absence des membres de l'opposition.

M. le président. Mais, mon cher collègue, le débat reprend dès lors que le Gouvernement et la commission sont représentés.

M. Parfait Jans. Dans ces conditions, et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur le président, je ferai mon rappel au règlement ultérieurement.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs... *(A ce moment, les députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française reprennent leur place dans l'hémicycle.)*

Plusieurs députés socialistes. Ils arrivent !

M. Daniel Goulet. Nous nous sommes mis en route dès que la sonnerie annonçant la reprise de la séance a retenti !

M. Emmanuel Hamel. Qu'auriez-vous dit en notre absence, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rien de désagréable, monsieur Hamel !

Mesdames, messieurs, nous avons, depuis hier, un débat très intéressant. En effet, à l'exception de quelques interventions que j'estime excessives, les questions qu'il a provoquées et les interrogations qu'il a suscitées peuvent utilement éclairer le sens du IX^e Plan.

Mais je vois aussi les limites de ce débat, notamment la difficulté que nous avons d'une manière générale à appréhender les problèmes dans leur aspect le plus précis, et donc le plus utile, à savoir les conditions d'application. Or qui dit Plan dit volonté d'action, volonté de prendre en compte des situations, et d'y apporter des réponses. Et il est dommage que peu d'interventions aient porté sur le contenu des programmes prioritaires et sur les réponses qu'ils apportent, comme je l'ai souligné dans mon discours de présentation, à des situations de faiblesse structurelle de notre pays, sur lesquelles nous devons agir en priorité. Je le regrette sans esprit polémique, sans même essayer d'en analyser les raisons.

Par exemple, il eût été utile de discuter le programme prioritaire intitulé : « Vendre mieux en France et à l'étranger », ne serait-ce que pour prendre conscience de la faiblesse de la France en matière d'action commerciale, de l'insuffisance de son équipement, du retard extraordinaire qu'elle a pris par rapport à d'autres pays, du manque d'assise de ses entreprises. Tout commence en effet par la prise de conscience de cette situation car rétablir durablement nos grands équilibres implique efforts et actions.

De même, il eût été utile de discuter sur ce sujet précis, actuel, important, qu'est la formation des formateurs, c'est-à-dire notre capacité à mettre en étroite corrélation nos méthodes pédagogiques et l'évolution d'une situation. Je regrette, pour ma part, qu'aucune intervention n'ait porté sur ce point afin de concrétiser la pensée et de renforcer la cohérence et la capacité d'action du IX^e Plan.

Je constate d'ailleurs — et c'est une leçon que nous devons retenir — que, bien au-delà des divergences politiques, notre réflexion sur de tels sujets est plus facile quand nous avons des contacts avec les instances régionales et, en particulier, avec les présidents de région. Ces rencontres sont intéressantes et instructives, comme si la région, plus proche des problèmes concrets, rendait plus facile l'analyse de ces situations.

Cette remarque utile, me semble-t-il, montre bien l'intérêt, mais aussi la difficulté, de ce débat sur le IX^e Plan et plus généralement sur le Plan, car cet aspect n'est pas nouveau.

Cela étant dit, et après m'être félicité de la qualité générale des interventions, je commencerai ma réponse en partant de l'intervention de M. Lionel Jospin. Il a affirmé que la planification était d'autant plus nécessaire que nous sommes en situation de crise mais aussi de mutation. Je suis de ceux qui ont quelque réticence à utiliser le mot de crise, en ce sens qu'il réduit un peu la nature des problèmes que nous vivons. Il y a incontestablement crise, mais il y a surtout profonde mutation.

Pour ce qui est de la nécessité de la planification, elle a été affirmée dans bien des interventions, et je citerai en particulier celle de M. Barnier. La tonalité était tout autre avec M. d'Aubert, mais je le note simplement au passage car cela ne me regarde pas.

Toutefois, si M. Jospin, avec bien d'autres députés, souligne la nécessité de la planification, il ajoute aussitôt qu'elle est extrêmement difficile, et ce pour au moins deux raisons.

D'abord, notre difficulté à maîtriser des variables exogènes qui nous échappent et qui pèsent fortement sur le développement de nos économies. Vous les avez toutes en tête. Citons-en quelques-unes : les mouvements erratiques des monnaies, les fluctuations des cours des matières premières, la fragilité des modèles économiques. A cet égard, chacun a bien perçu ce qu'ont été les chocs pétroliers, dont l'une des conséquences fut la remise en cause de certaines conceptions d'approche économique dont la faillite est très vite apparue.

La seule raison qui rend si difficile la planification — et celle-là a peut-être été moins mise en évidence que les autres — c'est l'extrême complexité de nos sociétés, l'extraordinaire entrecroisement de nos économies, qui, en même temps, nous lie, nous protège, mais aussi limite les capacités d'autonomie de chacune d'entre elles. Or ce sont pourtant ces capacités d'autonomie qu'il nous faut explorer. Cela n'est pas contradictoire avec la nécessité que j'ai rappelée d'une ouverture sur le monde. Cela en est même une condition. On ne peut vouloir l'ouverture sur le monde qu'à la condition de pouvoir peser sur ses propres décisions.

J'ai voulu relire le premier plan, le plan Monnet, le plan de la reconstruction, celui qui est devenu une espèce de référence. J'ai été frappé par plusieurs choses : d'une part par son extraordinaire simplicité, d'autre part par sa très grande volonté de pragmatisme et, enfin, par la recherche des actions très précises donnant contenu au mot « reconstruction ». Quant à nous, nous avons un autre mot : « modernisation ». Eh bien, il nous faut avoir la même volonté de pragmatisme. Le même souci de recherche d'un contenu précis, tout en sachant que nous ne pourrions pas — et c'est cela la vie, c'est cela l'histoire — retrouver l'extraordinaire simplicité du plan Monnet.

Quels sont les risques ?

Enfermer cette complexité, vouloir réduire ces aléas dans une modélisation incertaine, quelque peu aventureuse, mais, surtout, risquer de cacher l'essentiel, c'est-à-dire la nécessité de réaliser les choix fondamentaux. A cet égard, je souserais à ce qui a été dit par bien des intervenants, notamment par M. le rapporteur, par M. le président de la commission et par M. Barnier : c'est justement parce que les marges de manœuvre sont extrêmement étroites que les décisions à prendre sont fondamentalement importantes car, bien souvent, c'est la prise en compte, ou la non-prise en compte de ces marges, qui décidera de l'avenir.

Ce souci de s'enfermer dans une modélisation incertaine, complexe, aventureuse, risque de cacher l'essentiel, c'est-à-dire la nécessité de prendre une décision. Nous avons eu dans notre histoire — et là aussi, il ne s'agit pas pour moi de porter un jugement de valeur — des moments où l'absence de décisions s'est révélée lourde de conséquences dont nous avons encore du mal à nous remettre. Je prendrai pour exemple la « non-décision » de consacrer les moyens nécessaires au développement d'une industrie informatique. Cette non-décision a été « prise », si je puis dire, il y a vingt ans. Elle a coûté extraordinairement cher — des dizaines et des dizaines de milliards — et elle s'est traduite par un retard incalculable de notre économie.

Méditons cet exemple. Il n'est même pas question d'adresser des reproches à quiconque — ils seraient vains — mais demandons-nous aujourd'hui, avec encore plus d'inquiétude si le fait de ne pas prendre une décision pour la production ou pour une industrie équivalente n'aurait pas des conséquences extrêmement dommageables non pas dans l'année qui vient, mais dans dix ans, quinze ans ou vingt ans.

Si j'ai fait cette remarque, c'est pour démontrer qu'à débattre sur des modélisations, nous risquons d'oublier l'essentiel, c'est-à-dire de ne plus être capables de faire les choix qui engageront l'avenir.

Il est vrai toutefois que se contenter d'objectifs très généraux risquerait de faire du Plan une simple dissertation, un exercice littéraire dont je ne serais d'ailleurs pas sûr de la qualité.

Entre ces deux risques la marge de manœuvre est étroite. Il nous faut donc inventer, en tenant compte de cette complexité, de ces variables, les voies d'une nouvelle planification. Et c'est bien ce que nous sommes en train d'essayer de faire. Dans la difficulté? Incontestablement! Dans l'interrogation? Mais oui! Dans la prudence? C'est certain. Et j'ajouterai même, dans la modestie, qui ne doit d'ailleurs pas être confondue avec la naïveté.

Telle est notre démarche. Si nous voulons réussir, il nous faut faire preuve de trois qualités. La première est de s'obliger à un regard lucide sur la réalité. Il ne faut pas un Plan réducteur des aléas qui deviendrait réducteur des difficultés en ne les montrant point. Et rien n'est pire que le raisonnement globalisant qui occulte toute situation particulière. Je l'ai dit hier dans mon intervention et je voudrais le redire en reprenant un point qui assurément fait débat et pose interrogation, celui des entreprises.

Que signifie un "raisonnement global sur la situation des entreprises"? Affirmer que la situation générale est difficile pour les entreprises, oui. Mais prétendre qu'elle est partout difficile, non. Dans des secteurs d'activités identiques, dans des lieux similaires, je dirai presque dans les mêmes quartiers, certaines entreprises tournent bien alors que d'autres éprouvent des difficultés. Cela signifie-t-il que les entreprises qui fonctionnent bien ne connaissent pas de difficulté? Assurément pas! Cela signifie-t-il aussi qu'il ne faut pas globaliser les difficultés? Assurément. Vous êtes tout à fait d'accord avec moi sur ce point-là, vous le vivez sur le terrain. Ces différences de comportement sont le produit de divers facteurs tels que l'environnement de l'entreprise, son expérience de la gestion, son analyse du marché, les liens qu'elle a ou non avec les circuits de commercialisation. Je pourrais multiplier les exemples.

Le fait de globaliser annihile toute efficacité. Cela est vrai pour tout. Cette situation complexe que chacun d'entre vous apprend et reconnaît implique la même complexité dans l'analyse des situations. Malheureusement, en France, beaucoup de retard a été pris en la matière. L'approche macroéconomique qui s'est développée a complètement caché la nécessité d'une approche microéconomique. Il n'existe, par exemple, aucun observatoire de la création d'entreprises. Je suis le premier à avoir cité ces pourcentages ahurissants : 60 p. 100 des entreprises disparaissent deux ans après leur création et 95 p. 100 d'entre elles sont créées sans aucune étude préalable. Je le dis non pas pour porter un jugement, mais parce que j'estime que nous avons tous intérêt — y compris les créateurs d'entreprise — à maîtriser ce genre de situation socialement coûteuse et aberrante au regard de la nationalité économique.

La lucidité implique la concertation. Nous avons choisi une méthode de concertation. La commission nationale de planification a été saisie d'un document d'orientation sur les choix du IX^e Plan. Elle a rassemblé les différentes contributions dans un rapport particulier qui a constitué un élément de base pour l'élaboration du rapport du Gouvernement.

Il est vrai qu'à la lecture de ce rapport vous découvrez des convergences, mais plus encore des divergences. C'est aussi un reflet de la complexité de la situation française. Il arrive également que ce rapport, que j'ai lu attentivement, soit plus une juxtaposition de discours qu'une réelle recherche de réponse à des questions. Tel qu'il est, il montre bien la manière dont les choses sont perçues, mais aussi la difficulté à les maîtriser et à les faire avancer.

Sept commissions de travail ont produit des documents importants, il y a eu un intergroupe « emploi », des commissions de stratégie industrielle et j'en passe. Un énorme travail a été fourni, qu'il a d'ailleurs été très difficile de condenser dans un rapport dont je veux bien admettre qu'il est encore trop volumineux.

M. Daniel Goulet. Il y a trop de verbiage!

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais non, mon cher ami, ce n'est pas du verbiage! Il n'existe pas de concertation et de démocratie qui ne se traduisent par des textes écrits très importants. Ce que vous appelez verbiage est, à mes yeux, le fruit de la démocratie et de la concertation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le réduire aurait été l'appauvrir. J'avoue qu'il m'est parfois arrivé de demander au commissaire du Plan des documents plus courts, mais je me rendais compte moi-même que si on les réduisait on risquait de laisser de côté quelque chose qui, un jour, démontrerait son utilité.

Regard sur la réalité, lucidité, mesure des problèmes tels qu'ils sont vécus et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient : telle est la première réponse.

La deuxième réponse est de choisir, de se donner les moyens...

M. Daniel Goulet. Il n'y a ni choix, ni moyens!

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... et de faire quelque chose de tout à fait nouveau : lier la préparation du Plan à celle du budget.

J'ai écouté avec attention le discours de M. Goux, président de la commission des finances. Il a formulé des propositions...

M. Daniel Goulet. Sérieuses!

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... d'un très grand intérêt, qui seront étudiées attentivement par le Gouvernement. Je les résume : perspectives budgétaires pluriannuelles et de caractère indicatif, croissance plus rapide des dépenses liées aux programmes prioritaires par rapport à la moyenne des dépenses budgétaires, bilan annuel des réalisations des programmes prioritaires. Le commissariat du Plan, à ma demande, réfléchit actuellement à la mise au point d'une batterie d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact des programmes prioritaires sur des données économiques et sociales significatives.

C'est une démarche tout à fait nouvelle et fondamentale. Elle n'est pas facile non plus, mais l'une des forces de notre Gouvernement est de s'attaquer, d'une manière générale, à des problèmes très difficiles, tellement difficiles d'ailleurs qu'ils n'avaient pas encore trouvé de réponse ni fait l'objet de recherches.

M. le Premier ministre a eu raison d'insister sur le fait que la définition de douze programmes prioritaires d'exécution marque la détermination du Gouvernement d'assurer la réalisation des grandes priorités du Plan. Dans la seconde loi de Plan, ils seront chiffrés en termes physiques et financiers et ils seront pris en compte dès la loi de finances de 1984. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de la planification française, le Plan trouvera-t-il sa traduction budgétaire dès sa première année d'exécution et ne prendra donc aucun retard. C'est tout à fait nouveau.

J'ajoute que, sauf erreur de ma part, le VII^e ou le VIII^e Plan, peut-être même les deux, ont été discutés au cours de ce qui aurait dû être la première année de leur réalisation. Or non seulement le IX^e Plan est discuté bien avant le commencement de son exécution, ce qui me semble être la moindre des choses, mais nous avons le souci d'inscrire les priorités dans le cadre de la préparation budgétaire dès la première année de réalisation. Je ne prétends pas qu'en agissant ainsi nous aurons réglé tous les problèmes, mais au moins serons-nous montés sur la première marche, ce qui nous permettra de gravir plus facilement les quatre qui suivront.

M. Daniel Goulet. Vous allez vous casser la figure!

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Voilà la deuxième des réponses que nous nous efforçons d'apporter au défi qui nous est lancé.

La troisième réponse, je l'ai indiqué, c'est, après avoir défini des programmes prioritaires et engagé le financement, d'en assurer le suivi, en termes non seulement quantitatifs, mais également qualitatifs. Cela aussi est nouveau. Il ne suffit pas, par exemple, de vouloir qu'un million de jeunes puissent, dans les années à venir, suivre un programme de formation qui leur permette d'acquérir une plus-value de formation, il faut aussi apprendre à suivre qualitativement celle-ci pour en corriger les aspects non positifs.

C'est une voie ambitieuse, mais c'est celle que nous voulons suivre. C'est la démarche qui, peu à peu, dégagera les moyens de la nouvelle planification que nous voulons.

Comment pouvons-nous imposer à nous-mêmes cette discipline? Car il ne suffit pas de la proclamer, encore faut-il poser les règles qui nous empêcheront de sortir du cadre que nous avons défini. Ces règles figurent dans la loi de réforme de la planification qui prévoit une démarche en deux temps, assurément difficile, mais qui permet bien de cadrer les situations et de rechercher des réponses.

Le premier temps est celui de la loi d'orientation, c'est le regard lucide jeté sur les faiblesses structurelles, le souci de dégager les priorités, avec le courage d'utiliser les mots exacts — et ce n'est pas facile d'utiliser une expression comme « échec scolaire ». Le deuxième temps est celui de la seconde loi, celle des voies et moyens, la loi de programmation, du cadrage financier, des choix budgétaires.

Seul le rapprochement des deux lois permet d'avoir une vue cohérente de ce système de planification. Cela rend l'exercice difficile, et j'ai d'ailleurs bien perçu la difficulté au cours du débat puisque l'on a, en permanence, en même temps que de la première, parlé de la seconde loi, comme si elle était déjà votée. La même difficulté à maîtriser ce processus est apparue au cours de toutes les discussions, y compris avec la majorité de cette assemblée. C'est pourtant lui qui nous permettra de nous positionner clairement.

M. Laignel, avec beaucoup de précision, a souligné l'originalité en quelque sorte historique de notre démarche et montré que nous retrouvions ainsi celle qui avait été pratiquée à l'origine de la planification.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. M. Laignel est un grand juriste !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Comme le dit M. Hervé Vouillot, encore faut-il tenir bon. Soyez sûr que le Gouvernement tiendra bon.

Le deuxième point de cadrage de notre démarche est la négociation d'un contrat de Plan entre l'Etat et les régions. C'est probablement l'un des actes les plus importants de l'engagement de la nouvelle planification. Dans quelques jours, après le débat devant l'Assemblée, aux priorités que nous aurons jugé déterminantes pour l'avenir de notre pays viendront s'ajouter celles qui auront été définies par les régions.

Vingt-deux régions métropolitaines, plus quatre d'outre-mer — car nous devons, et je réponds ici à des questions qui m'ont été posées dans la discussion générale, faire un effort particulier en direction des départements et des territoires d'outre-mer — auront fait connaître leurs priorités. Nous aurons, ainsi, pour la première fois, un ensemble cohérent qui montrera bien dans quelle direction veulent aller non seulement la représentation nationale et le Gouvernement, mais aussi l'ensemble des régions et leurs élus.

Ce phénomène nouveau va recréer la dimension micro-économique dont je regrettais dans mon intervention liminaire qu'elle soit en général absente de nos débats.

Même si je ne peux pas préjuger la situation avant d'avoir eu l'ensemble, je note dans les documents qui me parviennent le très net souci d'engager une démarche vers la création de richesses, la mise en valeur de richesses naturelles, la création de plus-values, bref le souci de mettre en valeur des potentialités qui, souvent, n'ont pas été suffisamment utilisées. La filière bois, par exemple, ne pourra être véritablement exploitée qu'à partir d'une démarche régionale mettant côte à côte les différents acteurs économiques, avec l'appui de la puissance publique, notamment de l'Etat. C'est un processus nouveau qu'il nous faut assurément explorer.

Le troisième point de cadrage, je l'ai déjà indiqué, c'est l'engagement dans le budget.

Le quatrième, c'est la définition progressive des contrats de Plan concernant le secteur public. Je veux, à ce sujet, faire litière de quelques critiques émanant d'une opposition qui était fondamentalement opposée à l'extension du secteur public — et je suis bien placé pour en parler. (Sourires.)

On nous dit : voyez les sommes importantes qu'il faudra investir dans le secteur public ! Cela est vrai, mais c'est probablement la conséquence d'une situation qu'aucun de nous ne pouvait réellement connaître, je veux dire l'état de crise industrielle que connaissent la plupart des entreprises que nous avons nationalisées.

M. Gilbert Gantier. Ça va mieux maintenant ?

M. André Soury. Mais oui, c'est mieux !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. La nécessité dans laquelle nous sommes aujourd'hui d'investir aussi fortement correspond à un faible engagement de l'actionnariat privé dans le capital de ces groupes, à des choix industriels parfois erronés, à une relative non-responsabilité des structures dirigeantes, à

l'absence totale de plan pour des entreprises de cette taille-là, au manque de prévision, bref, à un état de choses qui, de toute manière, aurait été pris en compte par la puissance publique.

M. Hervé Vouillot. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En tout état de cause, en effet, des aides auraient été apportées, comme elles l'ont été à d'autres moments — et cela était nécessaire — à la sidérurgie, mais sans que l'on ait jamais pu savoir pour quel programme industriel, pour quel développement, pour quelles responsabilités, sans que l'on ait même pu réellement savoir à quoi avait servi les sommes importantes fournies par la puissance publique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Soury. Ils ont cassé la sidérurgie. C'était des bra-deurs !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ajoute, reprenant un terme qui a été utilisé par le sénateur Bonnefous, dont je ne crois pas qu'il soit socialiste...

M. André Soury. On ne sait jamais !

M. André Billardon. Il a peut-être évolué !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... que je préfère — et je l'ai déjà dit — les nationalisations visibles, dans lesquelles il y a engagement de responsabilités, effort de la puissance publique, mais sur des programmes concertés, à ces nationalisations invisibles que M. Bonnefous dénonçait et qui coûtent fort cher à la puissance publique, qui ont coûté des dizaines de milliards sans qu'on sache jamais pour quel programme industriel, pour quel objectif et pour quelles responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. André Soury. A fonds perdus !

M. Hervé Vouillot. Très bien !

M. Adrien Zeller. Si vous êtes aussi fort pour préparer l'avenir que pour critiquer le passé, nous voilà rassurés !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Oui, monsieur, c'est ainsi qu'on prépare l'avenir !

Le dernier point de cadrage de notre démarche, c'est la volonté d'engager des négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux sur l'évolution des situations, sur les réponses qu'il convient d'apporter à des problèmes très particuliers. Je citerai, par exemple, le lancement par le Premier ministre de la négociation sur le contrat de travail liant apprentissage et formation ou la négociation par entreprise sur l'organisation du temps de travail. Cela aussi fait partie intégrante de notre démarche.

En nous appuyant sur les trois principes que je viens d'indiquer et les cinq points d'application qui nous engagent, nous nous efforcerons de transformer progressivement la nature de la planification en France en évitant ces deux écueils que seraient une modélisation excessive cachant les réalités et étouffant la volonté de prendre des décisions ou, au contraire, un Plan qui ne serait qu'une dissertation sur l'avenir. Nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre, et les moyens que nous avons mis en place, la méthode que nous avons définie nous engagent profondément dans la recherche d'une nouvelle planification nécessaire pour maîtriser l'avenir.

Ne devons-nous pas, pour autant, essayer, dès la première loi, de préciser un peu mieux nos objectifs ? Après avoir suivi les discussions, aussi bien devant le Conseil économique et social que devant la commission nationale de planification ou la commission de la production et des échanges et la commission des finances de l'Assemblée, nous pensons, et je l'ai d'ailleurs annoncé dans mon exposé introductif, qu'il est probablement nécessaire d'être plus précis sur les objectifs mais, ai-je dit — et la phrase était suffisamment importante pour que je la souligne — en tenant compte de l'évolution économique chez nos voisins.

Nous devons nous fixer des objectifs précis, contraignants, mais sans nous couper de l'environnement économique international. Les contraintes demeureront quelle que soit la façon dont cet environnement évoluera. Nous devons donc éviter de nous engager sur des objectifs irréalistes, mais nous engager cependant suffisamment pour rechercher la marge d'autonomie

indispensable à notre volonté de maintenir largement l'ouverture de la France sur le monde économique. Ce sera l'un des résultats de nos travaux. Dans le débat qui va s'ouvrir sur les amendements, nous pourrions, tout au moins je l'espère, retenir des propositions concernant aussi bien l'emploi que l'inflation ou le taux nécessaire d'investissement.

M. André Soury. L'agriculture !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'agriculture aussi. J'y viendrai.

Cette discussion a permis, je crois, un mûrissement de la pensée et devrait, incontestablement, déboucher sur une avancée.

Je traiterai maintenant de quelques points précis que nous retrouverons plus tard, et d'abord de l'emploi.

Il est normal que nombre d'interventions aient porté sur ce problème. Il fait partie de nos préoccupations quotidiennes. Qui peut, ai-je souvent demandé, mesurer à terme le coût social d'un chômage important ? Cela est vrai pour la France, comme pour l'Allemagne ou pour l'Angleterre. Cela est vrai pour l'ensemble de l'Europe et montre la nécessité d'engager une démarche européenne pour rechercher une réponse cohérente, concertée, à ces difficultés.

L'une des fiertés du Gouvernement de la France est précisément d'avoir, depuis deux ans, et sans doute seul, posé en permanence, dans toutes les instances européennes, le problème du chômage et de la nécessité d'une relance concertée pour y faire face, tant il est vrai que la meilleure des réponses est la recherche de la croissance la plus forte possible.

M. Gilbert Gantier. Et alors ? Quelle croissance cette année ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Seule la croissance est créatrice d'emplois.

M. Gilbert Gantier. Théorie !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Mais, même en engageant un effort de correction de nos faiblesses structurelles qui permette une croissance tout en assurant la maîtrise de nos équilibres, il nous faut explorer toutes les élasticités du tissu économique.

M. Jean Narquin. Qu'est-ce que c'est ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il faut bien voir, en effet, qu'à taux de croissance identique, nous pouvons obtenir des résultats très différents selon les politiques menées.

Un des mérites de ce Gouvernement sera d'avoir — le seul en Europe — exploré toutes les élasticités du tissu économique. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Messieurs, je vous ai écoutés attentivement pendant toute une journée. Vous pouvez bien m'écouter pendant une heure ! Je m'efforce de répondre à des questions que vous avez posées, et je n'ai pas ri quand vous parliez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gilbert Gantier. Nous sommes inquiets !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas pour habitude, monsieur, de parler légèrement de choses aussi sérieuses.

M. Gilbert Gantier. Nous sommes inquiets pour l'économie nationale !

M. Parfait Jans. Non, vous êtes légers !

M. André Laignel. Les actions pétrolières doivent être en baisse !

M. le président. Monsieur Gantier, la parole est à M. le secrétaire d'Etat. Veuillez le laisser conclure sans l'interrompre.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Par exemple, le problème de l'inadéquation grandissante entre l'offre et la demande se pose avec de plus en plus d'acuité. En dépit d'un taux élevé de chômage, il arrive, lorsqu'on crée des emplois, qu'on ne puisse pas trouver des femmes et des hommes capables de les occuper. Cette situation ira en s'aggravant avec l'évolution des technologies. Si nous ne prenons pas ce problème à bras-le-corps, nous connaissons de graves distorsions dans l'avenir. J'ai été personnellement effaré de découvrir que, dans le Nord-Pas-de-Calais, sur 90 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans deman-

deurs d'emploi, 60 p. 100 n'avaient pas de formation, ou plutôt étaient formés pour des emplois en voie de disparition. S'attaquer à ce problème, c'est résoudre en partie celui de l'emploi.

Concernant la lutte contre l'allongement continu de la durée du chômage, que n'a-t-on dit ? Pourtant, je considère que notre action en la matière est exemplaire. Il faut éviter de laisser des femmes et des hommes en chômage de longue durée, seuls, isolés, repliés sur eux-mêmes. Dans ce domaine, nous avons conduit une action que nombre de pays européens nous envient.

M. Daniel Goulet. Mais ils n'ont pas suivi !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. A ceux qui ont parlé de « manipulation des fichiers » je répondrai que les flux annuels de 3 500 000 demandes d'emploi interdisent toute manipulation pouvant avoir un effet significatif sur les chiffres réels de demandeurs d'emploi.

Il est exact que nous avons décelé 2,5 à 3 p. 100 de tricheurs. Mais le problème est le même partout. Et on ne nous reprochera pas, je pense, de les avoir débusqués. Notre action à cet égard, conduite avec tranquillité mais continuité, n'a d'ailleurs pas été si mal perçue.

Mais le véritable problème est d'éviter que les gens isolés ne restent trop longtemps. Ainsi, j'ai découvert que 15 p. 100 de ces demandeurs d'emploi ne relèvent malheureusement plus de l'A. N. P. E., mais tout simplement de la médecine du travail car ils vivent un réel traumatisme...

M. André Soury. Eh oui !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ...et ne sont même plus capables de prendre un emploi.

Par la même occasion, je me suis aperçu qu'il n'existait plus de structure de médecine du travail permettant de prendre en compte ces situations.

Je pourrais aller encore plus loin et parler du rapprochement entre l'A. N. P. E. et l'A. F. P. A. pour essayer de se doter des moyens efficaces.

Je répondrai à M. Didier Chouat, qui a posé le problème de l'U. N. E. D. I. C., qu'il faut respecter la structure paritaire de celle-ci et que nous n'avons pas à prendre de décisions à sa place. Par ailleurs, nous avons demandé à utiliser les moyens informatiques de l'U. N. E. D. I. C. afin d'améliorer l'efficacité de notre administration.

S'agissant des seuils, une réflexion est effectivement nécessaire.

J'avais proposé au ministre du budget — et cela a été adopté — de supprimer le seuil du dixième salarié, car il constituait une contrainte.

Nous devons aussi nous efforcer de prendre en compte le problème de l'organisation du travail, sous l'angle non seulement de la nécessaire adaptation du monde industriel à l'évolution des technologies, mais aussi des créations d'emplois.

Là aussi, je parle non du point de vue de Sirius, mais du point de vue de quelqu'un qui depuis quinze ans cherche de nouvelles formes d'organisation du travail.

Je regrette qu'en ce domaine notre pays ait pris un retard considérable par rapport à l'ensemble des pays industriels. C'est l'une de nos rigidités et de nos faiblesses structurelles. Nous avons au moins, nous, le courage de poser ce problème.

Telles sont les quelques remarques que je voulais faire concernant le problème de l'emploi, qui est au centre de nos débats.

De nombreux intervenants ont également traité du problème agricole. Nous avons le souci de développer et de mettre en valeur cette richesse nationale. Mais fallait-il pour autant en faire un programme prioritaire d'exécution ?

Je ferai remarquer, au passage, que certains intervenants qui ont nié complètement l'ensemble de notre démarche n'ont été nullement gênés ensuite pour réclamer un programme prioritaire d'exécution.

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Très juste ! Excellente observation !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il est contradictoire de refuser notre démarche et, dans le même temps, de la solliciter lorsqu'il s'agit du souci réel de l'agriculture ou de l'utilisation qui peut en être faite à des fins qui soient moins économiques.

M. Daniel Goulet. Qu'est-ce que cela signifie ? On ne comprend pas !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Cette observation étant faite, fallait-il, dis-je, un programme prioritaire d'exécution ?

Après réflexion, nous avons considéré que cette suggestion n'était pas conforme à notre doctrine, qui consiste à refuser, d'une manière générale, les programmes prioritaires verticaux et à privilégier une démarche plus horizontale. A notre sens, l'intérêt du monde agricole veut que l'ensemble des problèmes du développement agricole soient liés à l'ensemble des problèmes structurels de l'économie française.

M. Daniel Goulet. C'est de la géométrie variable !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Après tout, pourquoi ne pas poser le problème de la nécessaire formation des agriculteurs, pour laquelle, là aussi, nous avons pris un retard considérable, ...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. C'est exact !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... avec l'ensemble du problème de la formation ?

Pourquoi ne pas poser le problème du développement de la filière agro-alimentaire et de son environnement technique, commercial et de gestion, avec l'ensemble des problèmes de l'environnement du secteur des entreprises ? A la condition de l'explicitier très précisément.

C'est la démarche que nous avons choisie. Je m'en suis moi-même entretenu avec les responsables syndicaux du monde agricole. Et je crois que cette démarche a été comprise.

M. Daniel Goulet. Quels responsables syndicaux ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ceux qui siègent à la commission nationale de planification de par la volonté de l'ensemble de la profession.

M. Hervé Vouillot. Eh oui, monsieur Goulet !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Si, donc, il nous faut préciser certains de ces problèmes, il semble que, dans le cadre de cette approche horizontale, il faille les expliciter encore mieux. Nous le ferons. Mais nous pensons que notre démarche est préférable, y compris dans l'intérêt même des problèmes spécifiques — et personne ne nie la spécificité du monde agricole.

M. Didier Chouat a présenté des observations très intéressantes. Son intervention a eu le mérite de bien dégager l'ensemble de la démarche qui est celle du IX^e Plan, où, loin de constituer un chapitre séparé des orientations économiques et industrielles, comme c'était largement le cas dans les Plans précédents, les aspects sociaux et culturels imprègnent l'ensemble du texte.

La démarche que nous avons choisie rend peut-être la perception du problème un peu plus complexe, mais elle est, du point de vue de la rigueur du raisonnement, de l'approche politique et de la possibilité d'y fournir une réponse, beaucoup plus juste dans sa dimension et dans sa densité.

Si nous voulons établir un diagnostic exact, nous devons bien voir que la crise est autant culturelle et sociale qu'économique.

Il est vrai que de graves problèmes se posent.

Un effort de rigueur s'impose dans l'emploi des ressources, grâce à une maîtrise des dépenses sociales, à des réformes structurelles en matière de retraites, de santé et de financement de la protection sociale. Le fait qu'il y ait, sur l'ensemble de ces problèmes, un débat devant l'Assemblée nationale au cours de cette session éclairera les réponses qui doivent être apportées par le Plan, dans l'esquisse de réflexion de la première loi de Plan et dans l'engagement de programmation de la seconde loi.

Se pose également encore le problème de la réduction des inégalités, des revenus et des patrimoines. Sur certains points, notamment l'éducation et la formation professionnelle, il faut effectivement aller plus loin. Vous avez à cet égard, monsieur Chouat, posé des questions intéressantes, mais je ne puis y répondre en détail dans une intervention de caractère général. Une réflexion s'engagera sur ces problèmes spécifiques devant l'Assemblée et des réponses pourront être données aux questions les plus brûlantes.

Plusieurs intervenants ont évoqué le problème complexe de la natalité et de la fécondité en France. Nous ne pouvons nous contenter de répondre que la situation est moins dangereuse en France qu'en Angleterre, en République fédérale d'Allemagne, en Italie ou au Danemark, même si c'est le cas et si c'est plus un problème de civilisation et de structures sociales que de soutiens financiers — lesquels ne sont pas, tant s'en faut, inutiles. Il faut, dans ce domaine, éviter une approche partisane si l'on veut trouver des réponses adaptées. Les causes doivent-elles être recherchées dans l'insuffisance d'un projet de société, un manque de vitalité ou l'érosion de la structure familiale ? Il serait probablement erroné de n'en retenir qu'une seule. Nous avons posé le problème et engagé un programme prioritaire, en recherchant notamment une meilleure adaptation des systèmes sociaux, mais nous savons que c'est également dans le cadre d'un débat de société qui concernerait l'ensemble de nos pays que des réponses doivent être recherchées.

Dans une situation difficile, nous avons le souci d'apporter une réponse, d'engager une démarche, de cadrer les moyens permettant de donner à la planification cette nouvelle dimension.

J'ajoute que la renaissance du Plan se fait grâce au travail et au dévouement de l'administration, dont je tiens à souligner la qualité. La « machine » s'est remise en route : groupe « Long terme », groupe de stratégie industrielle, réflexion à l'échelon régional, relance de la réflexion dans les ministères. L'action est nécessaire, mais elle exige une réflexion préalable, surtout compte tenu de la complexité des situations. Aussi ai-je assez mal compris une intervention — laquelle, au fond, n'avait peut-être guère d'importance — qui mettait en cause l'ensemble de cette administration, sa qualité, son dévouement et le rôle actif qu'elle a joué dans la relance de la planification telle que l'ont voulue non seulement le Gouvernement, mais aussi le Président de la République et l'ensemble de la majorité.

Pour conclure, mesdames, messieurs...

M. Daniel Goulet. On fatigue !

M. André Laignel. Vous manquez de résistance, monsieur Goulet.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est, messieurs, une marque de respect envers l'Assemblée et la représentation nationale que, après un débat qui a duré sept heures, je me sois efforcé, au nom du Premier ministre et du Gouvernement, de fournir des réponses précises aux questions qui m'avaient été posées.

M. Adrien Zeller. Des réponses incomplètes !

M. Daniel Goulet. Le Gouvernement n'a pas fourni tellement de précisions !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. En conclusion, dis-je, si une seule idée devait être retenue de ce Plan — l'histoire en jugera — c'est probablement la nécessaire modernisation de la formation.

Il importe de moderniser la formation, mais aussi de mobiliser les acteurs économiques et sociaux.

Au-delà de tout esprit partisan, cette tâche me paraît très difficile, car il faudra lutter contre une certaine tendance, qui s'est manifestée pendant des années, à cultiver les égoïsmes et à favoriser la passivité. Il me revient en mémoire une intervention d'un ancien Président de la République, dans laquelle celui-ci déclarait : « Le monde est dur, le monde est dangereux, mais partez tranquillement en vacances, le Gouvernement veille. » Nous avons, nous, une démarche différente. Il ne s'agit pas de répéter que le monde est dur et dangereux, il faut apprendre à tenir bon, à dépasser les égoïsmes et les corporatismes, pour rechercher les cheminements de la responsabilité.

Il n'est pas étonnant que cela ait posé problème sous d'autres gouvernements, car cela aurait impliqué la création de nouveaux espaces de responsabilité, qui sont aussi des espaces de liberté. Cela, nous l'avons fait et nous continuerons de le faire en donnant des responsabilités nouvelles aux communes, aux régions, aux salariés dans l'entreprise.

Nous donnons aussi une réponse à ce souci général de la construction d'un projet d'avenir. Mais, à cet égard, il coïncide également que nous mobilisons des énergies, que nous mobilisons des responsabilités, et cela ne peut se faire que si, en préalable, nous débloquons les situations. Or cela, nous l'avons fait, et c'est probablement une des chances du IX^e Plan (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Rappel au règlement.

M. le président. A la reprise de la séance, j'avais été saisi d'une demande de rappel au règlement par M. Jans.

J'indique à nos collègues de l'opposition que M. Jans n'avait, par courtoisie, demandé de différer ce rappel au règlement jusqu'à ce que les représentants de tous les groupes soient au complet dans l'hémicycle. Je lui donne la parole, en souhaitant que le débat de procédure ne rebondisse pas, afin que nous puissions en venir rapidement au premier amendement, qui sera défendu par M. Gantier.

M. Parfait Jans. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir bien voulu différer mon rappel au règlement.

Le groupe communiste avait l'intention d'aborder le débat sur le IX^e Plan dans la sérénité, avec le sérieux qui convient à la définition de la stratégie de notre pays, pour les cinq années à venir, et avec la volonté d'être constructif. Aussi ne se proposait-il pas d'intervenir dans le débat de procédure qui s'est ouvert au début de cette séance.

Mais l'intervention d'un député de droite (*ah ! sur les bancs de la République*), très excité...

M. Didier Chouat, rapporteur pour avis. Il est toujours comme cela !

M. Parfait Jans. ... est venue troubler notre détermination par un anticommunisme maladif...

M. Daniel Goulet. Et primaire, sans doute !

M. Parfait Jans. ... et très certainement incurable. (*Rires.*)

M. Emmanuel Hamel. Pour la liberté, notre combat ne cessera jamais, monsieur Jans !

M. Parfait Jans. Monsieur Hamel, nous avons l'habitude de compatir aux souffrances des grands malades...

M. Jean Proriol. Vous n'êtes pas médecin !

M. Parfait Jans. ... mais nous ne pouvons, à nous seuls, et toujours supporter vos crises ! Votre culture devrait vous permettre de vous contenir un peu mieux.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Pas d'attaque personnelle !

M. Parfait Jans. Aussi, monsieur le président, sommes-nous dans l'obligation de fournir quelques précisions.

Le parti communiste français est dans la majorité et il y travaille avec sérieux pour contribuer à la réussite de la politique voulue par les électeurs en 1981...

M. Daniel Goulet. Ce ne sont plus les mêmes aujourd'hui !

M. Parfait Jans. Il faudra vous faire à cette situation, à laquelle vos imprécations ne changeront rien !

Dans cette majorité, le parti communiste français compte œuvrer dans le cadre de l'accord de juin 1981 signé entre les deux partis de la majorité, en fonction de sa sensibilité et de celle de ses électeurs, par ses propositions et en donnant son opinion pour enrichir l'action de la majorité.

M. Daniel Goulet. Comme à Levallois-Perret !

M. Parfait Jans. L'application de l'article 44 de la Constitution ne nous gêne pas plus, et certainement moins, que lorsque les gouvernements de la droite y recouraient pour la discussion des Plans précédents.

M. Adrien Zeller. Vous aviez promis de le supprimer !

M. Parfait Jans. Nous avons la possibilité de présenter et de défendre nos amendements. Nous nous ferons persuasifs pour que le plus grand nombre d'entre eux soit pris en considération.

M. Francisque Perrut. Ainsi vous n'aurez pas à voter !

M. Parfait Jans. Nous ne sommes pas maximalistes. Au lieu d'être adoptés au coup par coup, ils seront acceptés globalement (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et traduits dans une lettre rectificative.

Monsieur Hamel, vous spéculez sur la division de la majorité...

M. Emmanuel Hamel. Je l'espère pour la France !

M. Parfait Jans. Vous aurez l'occasion d'être déçu bien souvent encore.

M. Emmanuel Hamel. La France en souffrira !

M. Parfait Jans. Comme l'a précisé hier notre camarade Georges Marchais, nous voterons le texte en souhaitant qu'il soit enrichi par ce débat, auquel nous prendrons toute notre part. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Avant l'article unique.

M. le président. M. Gilbert Gantier a présenté un amendement n° 42 ainsi rédigé :

« Avant l'article unique, insérer l'article suivant :

« Sont abrogés les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 18 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement de méthode.

L'an dernier, le Gouvernement a cru bon, et M. le secrétaire d'Etat vient d'ailleurs d'y faire allusion, de soumettre au Parlement un projet de loi portant réforme de la planification, qui a été longuement débattu, tant à l'Assemblée qu'au Sénat.

Or, ce texte législatif comprend un chapitre II intitulé : « La procédure d'élaboration et d'adoption du plan de la Nation », et comportant quatre articles — les articles 7, 8, 9 et 10 — qui instituent la méthode de la planification.

Je n'ai jamais prétendu que cette méthode fût obligatoire. A cet égard, les termes qu'a employés le Conseil constitutionnel sont clairs. Mais enfin, j'attendais que le Gouvernement appliquât l'adage des anciens : « Souffre la loi que tu te fais toi-même. »

Que dit le premier alinéa de l'article 7 ? « La commission nationale de planification est saisie par le Gouvernement d'un document d'orientation établi après la consultation des régions. Ce document est transmis aux régions à titre d'information. »

Quant au premier alinéa de l'article 8, il précise que : « La commission nationale de planification doit remettre son rapport au Gouvernement un an au moins avant l'entrée en vigueur du plan... »

A l'article 9, il est dit que : « Le projet de seconde loi de Plan est soumis au Parlement au début de la première session ordinaire de l'année qui précède l'entrée en vigueur du Plan. »

Par ailleurs, au titre III qui traite des « Dispositions diverses et transitoires », l'article 18 indique : « Les délais prévus aux articles 7 et 8 de la présente loi sont fixés respectivement à seize et onze mois pour la préparation du IX^e Plan. »

Je constate que la commission nationale de planification qui devait être saisie par le Gouvernement avant le 31 août 1982 ne l'a été qu'en octobre 1982, que cette même commission, qui aurait dû remettre son rapport au Gouvernement avant le 31 janvier dernier, ne l'a remis que dans le courant du mois de février, et enfin que le Gouvernement, qui aurait dû soumettre au Parlement son projet de loi au début de la présente session ne l'a déposé que le 25 mai 1983, soit près de deux mois après le début de la session parlementaire.

J'observe par conséquent que la loi n° 82-653 n'a pas été respectée par le Gouvernement, qui avait pourtant tenu à la faire voter par le Parlement. Il est vrai que le Conseil constitutionnel, saisi par plus de soixante députés, a déclaré que toutes ces dispositions n'avaient aucune importance, puisque le Gouvernement pouvait les appliquer ou non, à son gré, et qu'en conséquence on ne voyait pas pourquoi on condamnerait une loi que le Gouvernement avait la faculté de suivre ou de ne pas suivre.

C'est la raison pour laquelle, estimant parfaitement vain d'encombrier la législation française de textes inutiles, je propose qu'avant tout débat nous adoptions l'amendement suivant : « Sont abrogés les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 18 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. L'avis de la commission est simple. La loi de réforme de la planification a fixé la procédure d'élaboration du Plan. Le cadre nouveau qui a été ainsi élaboré a permis une avancée démocratique extrêmement significative. Personne ne peut le nier.

Si certains délais, monsieur Gantier, n'ont pu être respectés, vu les circonstances tout à fait exceptionnelles et particulières d'élaboration de ce premier Plan, selon la procédure instituée par la loi du 29 juillet 1982, ce n'est pas une raison suffisante, ni même nécessaire pour condamner l'ensemble du système.

J'oserais vous répondre, monsieur Gantier, qu'après avoir échoué devant le Conseil constitutionnel, vous ne devez pas compter sur l'Assemblée pour la session de rattrapage. (Sourires.)

En conséquence, rejet ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. La question a déjà été tranchée par le Conseil constitutionnel comme M. le rapporteur vient de le rappeler.

Je trouve très utile que des règles contraignantes existent, même si elles ne sont pas encore suffisamment respectées. Cela dit, et vous l'avez vous-même reconnu, monsieur Gantier, il faut aussi des mesures et des périodes transitoires. Peut-être évitera-t-on ainsi les erreurs qui ont été commises en d'autres temps, où le débat sur le Plan s'ouvrait alors que la première année du Plan était largement engagée.

Vous constaterez que nous sommes en progrès.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le président. Je rappelle qu'en application de l'article 44, alinéa 3 de la Constitution, le vote sur les amendements est réservé.

Le vote sur l'amendement n° 42 est donc réservé.

La parole est à M. Gantier.

M. Gilbert Gantier. Je remercie M. le secrétaire d'Etat pour les indications qu'il a bien voulu me donner. Un fait nouveau est cependant intervenu depuis les précédents plans : nous sommes dorénavant dotés d'une loi de planification, mais nous ne la respectons pas. C'est bien ce que j'ai voulu dire : avant, il n'y avait pas de loi de planification.

Cela précisé, mon amendement, qui est un amendement de méthode, venant avant l'article unique, je me demande si le Gouvernement est en droit de lui appliquer l'article 44, alinéa 3, de la Constitution.

M. le président. Monsieur Gantier, vous n'ignorez pas que le Gouvernement est en droit de donner à l'article en question l'application qu'il souhaite.

Article unique.

M. le président. Article unique. — Le rapport sur le IX^e Plan de développement économique, social et culturel, annexé à la présente loi, est approuvé en tant qu'il définit pour la période 1984-1988 les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions.

La parole est à M. Jean Brocard, inscrit sur l'article unique.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre long exposé. Permettez-moi de vous ramener un peu sur terre, tout en prenant de l'altitude. (Rires et exclamations sur de nombreux bancs.)

M. André Laignel. Attention à l'atterrissage !

M. Jean Brocard. A la page 12 du projet de loi n° 1523, il est écrit que « le IX^e Plan est le plan de l'effort » et « le plan de l'espoir ».

L'article unique n'est guère explicite à ce sujet, du moins quant à l'espoir.

Comme certains de mes collègues l'ont déjà dit dans la discussion générale, l'agriculture ne fait pas l'objet d'un programme prioritaire d'exécution et, tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez expliqué pourquoi, sans toutefois nous convaincre. Alors, où est l'espoir ? Quant à l'effort, les agriculteurs, et plus encore les gens de la montagne, connaissent bien la signification de ce terme.

Faut-il rappeler que le rapport de M. Louis Besson sur l'aménagement de la montagne n'a pas encore débouché sur un projet de loi ? Il est vrai que les deux présidents successifs de cette commission d'enquête parlementaire sont tous les deux, et successivement, entrés au Gouvernement.

M. Guy Bêche. Et alors ?

M. Jean Brocard. Tant mieux pour eux !

Pourtant, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut une stratégie de développement pour la montagne. Il faut gérer l'espace montagnard comme une ressource à mettre en valeur, en associant davantage les utilisateurs de cet espace à cette gestion. Il faut renforcer la capacité productive de la montagne à travers l'agriculture, l'artisanat, la forêt et l'industrie des services, grâce à une intervention beaucoup plus forte de la collectivité montagnarde en faveur de ces activités. Enfin, il faut mettre le tourisme au service du développement de la montagne.

Pour ce faire, il faut prendre en compte les contraintes majeures de la montagne, car la montagne ne doit pas seulement être écoutée, elle doit être entendue !

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean Brocard. Or pas un mot de la montagne dans le IX^e Plan ! Elle n'a donc pas été entendue, en dépit de certaines promesses faites par un ministre du Plan, devenu ministre de l'Agriculture.

Pouvons-nous espérer qu'un projet de loi sur la montagne sera prochainement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, ou faut-il se résoudre à rallier la thèse de feu le ministre du temps libre qui préconisait l'aménagement de la montagne à l'horizontale ? (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mes chers collègues, je livre ces quelques propos désabusés à votre réflexion, propos d'autant plus désabusés que ceux qu'a tenus mon collègue M. de Caumont, président du groupe « montagne » à l'Assemblée nationale, sur la socialisation de la montagne...

M. André Soury. C'est pittoresque !

M. Jean Brocard. ... inquiètent plus les gens de la montagne qu'ils ne les rassurent. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. André Soury. Il faudra faire ce que la droite n'a pas fait !

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ce IX^e Plan a pour objet de définir les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions de la politique de ce pays pour les cinq années à venir.

Pour ma part, je n'interviendrai que sur le programme prioritaire n° 8 concernant la famille. Quel en est le contenu ? Il se propose d'assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité. On s'est aperçu en effet que le taux de renouvellement avait diminué et que la pyramide des âges de ce pays se déséquilibrait dangereusement, ce qui posera demain de très graves problèmes.

Ce programme prioritaire nous propose de mieux aider les familles et de favoriser les naissances car, nous dit-on, c'est une priorité nationale pour le développement de la France. Nous estimons, nous, qu'il faut prendre en considération l'ensemble des réalités familiales, afin de définir une véritable politique globale de la famille. D'ailleurs, depuis le « changement » combien de discours n'avons-nous entendus sur ce thème, notamment dans la bouche du Président de la République lui-même !

Trois objectifs sont fixés dans ce programme prioritaire.

Premièrement, rendre plus efficace le système d'aide à la famille. Je crains que nous ne soyons là en pleine assistance ! Pour nous, l'un des éléments de l'aide à la famille, c'est une véritable compensation des charges familiales, qui doit être considérée comme une juste répartition, entre les familles, de la part du revenu national que la nation accepte de consacrer à la jeunesse, qui constitue la base de la pyramide des âges.

Le deuxième objectif est de favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Nous sommes tout à fait d'accord sur cet objectif. Mais encore faut-il permettre le libre choix. Or, aujourd'hui, le libre choix des parents n'est pas possible, compte tenu de ce que représentent la compensation des charges familiales et les aides à la famille.

Le troisième objectif est de mener une politique plus active d'accueil de la petite enfance. Nous sommes d'accord sur ce point aussi, mais nous pensons que ce n'est que par la promotion d'une véritable politique de la famille que l'on y parviendra.

Dans le programme prioritaire, nous ne voyons pas se dégager les moyens de cette politique de la famille. On parle de réorganiser les aides à la famille, alors qu'il faudrait tout simplement refondre les diverses formes de prestations familiales et d'aide à la famille en un véritable système de répartition des ressources, établi à partir de critères objectifs, tels que le nombre d'enfants au foyer, les handicaps éventuels. Il n'en est pas question dans ce projet.

« Aménager les conditions du congé parental ; diversifier les modes de la garde de la petite enfance, et étendre les capacités d'accueil. » Bien sûr ! mais il ne suffit pas de l'écrire, il faut aussi accorder les moyens financiers nécessaires à cette action ; or, nous ne les voyons nulle part.

« Mieux réunir les conditions d'un environnement favorable à la naissance et à l'enfance. » A mon avis, il suffirait de recréer les conditions d'un environnement favorable à la vie, à la naissance, à l'enfant, à la jeunesse, à la famille ; or, ce n'est pas ce que nous voyons actuellement.

Faut-il s'étonner que le taux de renouvellement de la population de ce pays ait encore diminué, quand on voit la propagande qui est faite actuellement pour inciter les ménages à ne plus ou à ne pas avoir d'enfant ? (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je ne suis pas nataliste, mais je crois qu'en ce domaine des politiques contradictoires se manifestent.

Qu'il s'agisse des objectifs ou des moyens de la politique familiale, le programme prioritaire d'exécution n° 8 nous semble vraiment inconsistant et décevant. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Proriol.

M. Jean Proriol. Je vais quitter le chemin des grandes orientations et des vœux pieux pour aborder le programme prioritaire d'exécution n° 11, présenté à la page 53 du rapport : « Moderniser et mieux gérer le système de santé ».

J'évoquerai un problème concret : celui des constructions hospitalières.

Actuellement, les hôpitaux ruraux ou urbains, les maisons de retraite, les centres hospitaliers en chantier dans nos régions connaissent des difficultés de financement insurmontables. Sur plus de 200 chantiers ouverts ou pour lesquels des appels d'offres ont été lancés, seuls une cinquantaine sont à peu près assurés d'être financés jusqu'au bout. Les caisses régionales et la caisse nationale d'assurance maladie se sont vu interdire d'accorder dorénavant des prêts sans intérêt aux organismes maîtres d'œuvre.

Les crédits de paiement des subventions d'Etat annoncées pour 1983 atteignent un peu plus du tiers des sommes nécessaires pour l'ensemble de l'année. Que vont devenir les chantiers qui ont été ouverts, les entreprises qui les réalisent, les salariés qui y travaillent ?

On invite les conseils d'administration à se retourner vers le secteur bancaire pour obtenir des prêts à intérêt à 13 p. 100, 14 p. 100, voire 15 p. 100. Par le biais du prix de journée, ce sont les malades, les personnes âgées, les familles et la sécurité sociale qui paieront finalement la note. Voilà une conséquence concrète et négative du plan de rigueur.

M. Adrien Zeller. C'est ça, la gestion socialiste !

M. Jean Proriol. Ce cas n'est d'ailleurs pas propre à ma circonscription et M. Perrut pourrait évoquer l'arrêt du financement des travaux de l'hôpital de Villefranche.

Mon interrogation porte sur l'orientation du IX^e Plan dans ce domaine. Le P.P.E. n° 11 prévoit, page 53, que « la modernisation du parc se poursuivra », et que « seront déterminés pour la période couverte par le Plan les diminutions ou transferts de capacité [des centres hospitaliers et des hôpitaux], la rénovation des lits vétustes ».

Mais comment sera assuré le financement ? Nous voulons le savoir car votre texte ancre la politique de rigueur pour cinq ans. Ce projet de Plan n'est pas celui de l'espoir, mais celui de l'inquiétude et, en cette matière, il débute même par la disette. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Perrut.

M. Francisque Perrut. J'avais prévu d'intervenir sur le problème très important de la politique familiale, mais je serai bref, car il vient d'être traité par mon collègue Briane, dont j'approuve les propos.

J'ai été stupéfait de constater la surprise de celui qui a rédigé ce IX^e Plan devant la baisse de la natalité en France, alors que les gouvernements qui se sont succédé depuis le début du septennat n'ont cessé de prendre des mesures dont l'effet est justement de faire baisser la natalité. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Laignel. Ce que vous dites est inacceptable ! Vous savez bien que c'est faux !

M. Dominique Taddei. Il y a vingt ans que la natalité diminue !

M. Francisque Perrut. L'auteur de ce texte ne devrait pas être surpris car, aujourd'hui, ce n'est plus de l'information qu'on fait, c'est de la publicité — je pèse mes mots — pour la contraception et l'avortement...

M. André Laignel. Pour la liberté !

M. Francisque Perrut. ... qui a pris une importance bien plus grande qu'il n'était prévu à l'origine, où on entendait le réserver aux cas exceptionnels.

M. André Laignel. Je comprends que vous soyez contre la liberté de choix, car c'est votre philosophie !

M. Francisque Perrut. Il ne faut donc pas être surpris aujourd'hui qu'avec tous ces moyens, il ne naisse plus d'enfants dans les familles !

M. André Laignel. Vous en êtes encore à la loi de 1920 !

M. Francisque Perrut. J'aurais par conséquent souhaité que le Plan nous donne des recettes pour remédier à cette situation ; malheureusement, je n'en ai trouvé aucune. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le moment était venu, dans ce débat sur le IX^e Plan, d'une discussion constructive sur l'actif et les lacunes du passé, les difficultés du présent, les risques et les chances de l'avenir.

Pour nourrir ce débat, les deux groupes de l'opposition, de plus en plus solidaires, ont déposé une centaine d'amendements afin d'aboutir à des votes permettant aux Françaises et aux Français de connaître clairement, sans ambiguïté, les orientations de l'opposition, ses propositions pour sortir les Français de la crise, renforcer la solidarité nationale, garantir les libertés, promouvoir la politique familiale, stimuler le dynamisme des entreprises, maintenir et renforcer le pluralisme scolaire, susciter l'élan national nécessaire pour obtenir le recul du chômage, développer notre agriculture, moderniser notre industrie, stimuler les petites et moyennes entreprises, garantir au commerce et à l'artisanat les conditions d'un développement au service de tous, offrir aux salariés le stimulant et les avantages d'une participation accrue et d'un intéressement aux résultats de l'entreprise.

M. André Laignel. Et pour les ventriloques, vous n'avez rien prévu ?

M. Emmanuel Hamel. Le respect de l'Assemblée que vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'Etat, eût été, je pense, ne pas empêcher les votes sur nos amendements, ne pas proscrire la lumière des votes sur vos choix et les nôtres. Ce débat éclairé par des votes sur les amendements essentiels, vous le refusez par votre décision d'appliquer le vote bloqué prévu par l'article 44, alinéa 3, de la Constitution.

M. André Laignel. Il vous a déjà été répondu sur ce point !

M. Emmanuel Hamel. En refusant le vote sur nos amendements, vous videz en fait le débat de sa portée. Vous réduisez l'Assemblée aux dimensions d'une réunion où l'on cause, vous lui refusez son caractère démocratique d'institution élue par le peuple pour trancher par des votes, devant le peuple, les éléments fondamentaux du débat national.

M. André Laignel. Que ne nous avez-vous tenu ce propos naguère !

M. Emmanuel Hamel. Ce refus de laisser procéder à des votes sur nos amendements a de nombreuses raisons. La principale est sans doute votre inquiétude devant le risque pour votre majorité de plus en plus désunie d'apparaître progressivement aux yeux du pays pour ce qu'elle est : désorientée, divisée, de plus en plus hésitante et incohérente dans sa succession de choix contradictoires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous pouvez empêcher, ce soir, les votes sur nos amendements traçant les voies de l'avenir, mais vous n'empêcherez pas les Français, grâce au message que nous leur transmettons, de connaître les causes de votre refus.

Je laisse à notre collègue Barnier le soin de vous exposer les conséquences que nous tirons de votre décision d'appliquer le vote bloqué à notre débat sur le Plan. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Barnier.

Mon cher collègue, je constate que vous avez choisi de vous exprimer à la tribune, ce qui est tout à fait votre droit : je vous rappelle néanmoins que votre temps de parole est limité à cinq minutes.

M. Michel Barnier. Monsieur le secrétaire d'Etat, au terme de cette brève discussion sur l'article unique de ce projet de loi, je reviendrai avec gravité sur ce que vous avez qualifié tout à l'heure d'incident de procédure et qui, pour nous, n'est pas seulement un incident de procédure.

Je vous ai écouté répondre aux intervenants : malgré tout le respect que j'ai pour vous et pour vos idées, je dois dire que vous n'avez pas fourni de véritable réponse aux problèmes que nous avons évoqués dans la discussion générale.

Au nom des deux groupes de l'opposition je vous fais donc part de notre déception et de notre tristesse devant votre décision de recourir au vote bloqué.

Nous n'avons pas les mêmes idées ni la même vision de la société et nous nous combattons, c'est vrai, sur le plan politique. Mais le IX^e Plan nous offrait l'occasion d'un débat digne, approfondi et de qualité.

C'est avec cet espoir que nous l'avons abordé.

M. Parfait Jans. Comme le débat sur l'enseignement supérieur !

M. Michel Barnier. Une centaine d'amendements pour 330 pages de texte, ce n'est pas beaucoup ! C'est moins, en tout cas, que le nombre d'amendements déposés par la majorité !

Certains de nos amendements concernent d'ailleurs des problèmes de fond : le pluralisme scolaire, les prélèvements obligatoires, le système de protection sociale, l'épargne. Ils méritaient et exigeaient d'être discutés, d'obtenir des réponses et de faire l'objet de votes particuliers.

En effet, nous voulons savoir où vous en êtes, deux ans après votre arrivée au pouvoir. Nous voulons savoir ce que vous pensez vraiment et où vous conduisez notre pays pour les cinq ans qui viennent. Nous voulons savoir ce que chaque député pense vraiment et les populations de nos régions doivent savoir à quoi s'en tenir pour les cinq ans qui viennent. C'est cela la démocratie, toute la démocratie !

Vous avez préféré esquiver le débat et éviter des votes qui vous engageaient et, peut-être aussi, qui vous gênaient. Je n'arrive pas, monsieur le secrétaire d'Etat, à comprendre cette procédure de vote bloqué annoncée en catastrophe ce soir, à moins de penser que les votes sur certains de nos amendements pouvaient vous paraître difficiles et vous gêner, à moins d'imaginer que certains amendements — par exemple ceux du parti communiste — posaient problème, et que vous avez préféré camoufler ces problèmes dans un vote final, après un marchandage interne à la majorité.

Non, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas là le débat de qualité que nous espérions. Ce n'est pas là la nouvelle planification dans vous avez parlé tout à l'heure à cette tribune et que nous espérions.

Car enfin, vous avez bien fait voter la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, qui constituait un élément nouveau. Car enfin, vous avez bien parlé de changement le 10 mai 1981 et avant le 10 mai, alors qu'aujourd'hui, vous

justifiez maladroitement cette procédure en invoquant le passé. Car enfin, il y a bien eu, monsieur le secrétaire d'Etat, avant votre arrivée au Plan, un débat de haute tenue — nous sommes quelques-uns à nous en souvenir — sur le Plan intérimaire, au cours duquel chaque amendement a été présenté, discuté et voté. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je me souviens encore de l'attitude de M. Rocard, qui m'avait interrogé sur l'attitude de l'opposition. Je lui avais répondu que nous déposerions seulement une cinquantaine d'amendements significatifs et que notre attitude serait constructive. Elle l'a été, et le débat d'alors a tenu cette promesse de qualité.

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, ne pas avoir fait aujourd'hui le même pari, celui du dialogue et de la qualité ? Le IX^e Plan le méritait, même si ce texte nous a paru si vague et si peu chiffré — et pas seulement à nous, d'ailleurs — que nous avons voulu, par nos amendements et les votes qui devaient les sanctionner, lui donner plus de consistance, plus de crédibilité et, au total, plus de force. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A l'évidence, vous avez choisi la procédure du vote bloqué pour des raisons qui ne tiennent pas à la cohérence de votre texte — soyons sérieux : 330 députés de gauche, n'est-ce pas suffisant pour donner cette garantie de cohérence lors des votes ? — mais à la cohésion de la majorité.

Ce faisant, vous avez oublié l'une de vos promesses électorales d'avant mai 1981. Le chapitre III des 110 propositions du parti socialiste s'intitulait en effet : « La liberté des hommes et des femmes responsables ». Vaste programme, monsieur le secrétaire d'Etat !

Le troisième alinéa de la 46^e proposition annonçait, et vous semblez l'avoir oublié : « Le recours à l'usage du vote bloqué sera limité. » (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. André Laignel. Il est bien limité !

M. Michel Barnier. Je vous accorde que ce n'est pas là la seule promesse que vous avez oubliée depuis le 10 mai. Il faudra bien, un jour, faire le compte des promesses tenues et des espoirs déçus par la gauche. Il faudra bien aussi que vous acceptiez, puisque vous ne l'acceptez pas ce soir, de vous prononcer clairement sur les problèmes de société et les problèmes de fond qui devaient être évoqués lors du débat sur le Plan. Il faudra bien que vous tranchiez clairement devant l'opinion publique.

En attendant, ce débat a, pour nous, perdu son intérêt. Vous voulez faire un Plan de gauche : j'ai même entendu l'un des vôtres parler de nouveau ce matin du « peuple de gauche » ! Eh bien, avant même d'être voté par une majorité qui refuse de prendre ses responsabilités et qui esquivait le débat de fond et la sanction des votes, ce IX^e Plan, je le regrette et je le dis avec tristesse, aura cessé d'être le Plan de la nation tout entière !

Nous allons donc vous laisser discuter entre vous de ce IX^e Plan. L'un des nôtres sera cependant présent tout au long de l'examen des amendements. Il lira simplement les amendements déposés par l'opposition.

M. Raymond Douyère. Quel courage !

M. Michel Barnier. Les problèmes seront ainsi posés ; nous aurons pris date et vous ferez ensuite ce que vous voudrez...

M. Dominique Taddei. Parodie !

M. Michel Barnier. Ce Plan manquait déjà beaucoup — et l'opposition n'était pas la seule à le dire — d'élan et de crédibilité. Il n'était pas susceptible de mobiliser vraiment les Français, de les réunir à un moment où ils ont tant besoin de se retrouver et d'agir.

Votre attitude, ce soir, condamne ce IX^e Plan. Vraiment, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs de la majorité, vous avez à coup sûr manqué une occasion : celle d'un vrai débat de qualité mené avec nous !

M. Parfait Jans et M. Raymond Douyère. C'est vous qui l'avez refusé !

M. Michel Barnier. Je ne l'ai pas refusé en d'autres circonstances, lors de l'examen du Plan intérimaire !

M. Parfait Jans. Vous fuyez le débat !

M. Dominique Taddei. Vous ne savez pas être minoritaire, monsieur Barnier ! C'est votre problème !

M. Michel Barnier. Pas du tout !

M. le président. Monsieur Barnier, je vous prie de conclure.

M. Michel Barnier. Je conclus, monsieur le président : j'en arrive à ma dernière phrase.

M. Dominique Taddei. Vous ne supportez pas d'être dans l'opposition, monsieur Barnier !

M. Michel Barnier. Je crois pourtant avoir prouvé que j'y étais parfaitement à l'aise !

M. Parfait Jans. Vous menez la politique de la chaise vide !

M. Dominique Taddei. Vous hésitez entre l'obstruction et la désertion !

M. Michel Barnier. En ce qui me concerne, monsieur Taddei, je ne refuse pas la discussion lorsqu'elle s'établit sur des bases correctes et dignes.

M. Parfait Jans. Ceux qui restent sont tirés au sort ?

M. Michel Barnier. Vous aurez donc manqué une occasion, monsieur le secrétaire d'Etat et, surtout, vous aurez tout fait pour que ce premier rendez-vous de la planification depuis le 10 mai soit un rendez-vous manqué ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — La quasi-totalité des membres de l'opposition quittent l'hémicycle.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Pierre Weisenhorn. Trop tard ! Il fallait nous répondre avant !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Barnier et j'espère que quelques-uns de ses amis pourront lui transmettre mes propos.

M. Dominique Taddei. Il ne sait pas écouter !

M. Robert Malgras. Curieux démocrate !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il est vraiment dommage que par l'utilisation d'une disposition constitutionnelle dans ce débat comme dans tous les débats relatifs au Plan — disposition qui permet, tout en conservant l'intérêt et l'importance du débat, de maîtriser la cohérence d'ensemble du texte, car il s'agit de cela et de rien d'autre — M. Barnier escamote, esquive le débat...

M. Emmanuel Hamel. Il n'escamote rien !

M. Parfait Jans. C'est un prétexte !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... tout en voulant nous donner des leçons de liberté et de responsabilité.

M. Daniel Goulet. N'inversez pas les rôles !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. C'est une habileté...

M. Jean Briane. Il faut croire que vous êtes gêné !

M. Dominique Taddei. De la fausse habileté !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... qui ne trompera personne.

Plusieurs députés socialistes et communistes. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Nous avons assez accepté pendant des heures, des jours, des nuits — c'est la règle normale de la démocratie — de subir une procédure de retardement des débats par le dépôt de dizaines, de centaines, voire de milliers d'amendements...

M. Parfait Jans. Semblables ou contradictoires !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... pour qu'on ne puisse en aucun cas suspecter ce Gouvernement de ne pas accepter sa responsabilité et de ne pas tout sacrifier à l'importance du Parlement. La pratique de ces deux dernières années en témoigne.

J'ai suffisamment le souvenir d'un certain article de loi posant le problème de la responsabilité des travailleurs et en particulier immigrés et sur lequel nous étions opposés des amendements rédigés en ture, en portugais, en arabe, pour dénaturer l'ensemble de notre démarche...

M. Parfait Jans. Un amendement faisait même allusion à des personnes âgées destinées à « grimper au cocotier » !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... alors que notre souci était de donner une réponse précise à des problèmes graves dans lesquels nous n'avons d'ailleurs aucune responsabilité, pour que je ne puisse accepter de recevoir des leçons de M. Barnier, même si c'est lui-même qui dans son intervention a posé le problème de la situation des travailleurs immigrés.

N'y a-t-il pas là une relative hypocrisie...

M. Parfait Jans. Les électeurs les jugeront !

M. Daniel Goulet. Ceux de Levallois-Perret !

M. Parfait Jans. Oui, ils seront informés, eux aussi !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... qui se traduit par un détournement du sens de nos propos et de notre action.

J'ai moi-même regretté que des indiscretions ne m'aient pas permis — ce qui était la moindre des courtoisies — de m'exprimer d'abord devant l'Assemblée.

Nous avons adopté la procédure qui permet à la fois d'assurer au Parlement un débat au fond de qualité et au Gouvernement de maîtriser la cohérence d'ensemble d'un texte. Nous-mêmes, en d'autres occasions, avons reconnu que telle était la bonne méthode et aujourd'hui nous l'utilisons. L'opposition la transforme en une agression contre les libertés, en particulier contre les pouvoirs de l'Assemblée.

Tout compte fait, c'est comme si les libertés n'étaient défendues que d'un seul côté, l'opposition se prétendant en être la seule garante alors que, bien souvent, nous les avons conquises contre et malgré elle.

Je le dis avec gravité : je regrette la décision des groupes de l'opposition, tout en percevant l'habileté de M. Barnier.

M. Daniel Goulet. Il n'est pas seul ! C'est toute l'opposition qui a pris cette décision !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Une chose au moins est certaine : en aucun cas, nous ne pouvons être suspectés de mettre en cause le rôle de l'Assemblée...

M. Daniel Goulet. C'est déjà fait !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... et encore moins le sens de nos responsabilités et la défense des libertés. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Laignel.

M. André Laignel. Mes chers collègues, il ne suffit pas de prendre un ton d'ordonnateur des pompes funèbres pour sortir de la petite tactique.

Dans un cas, on fait trainer la discussion pendant des heures, des jours, des semaines. Dans un autre, on décide de refuser le débat démocratique. Cela toujours au nom d'un même principe, que l'on bafoue, soit par la longueur exagérée des interventions, soit par les chausse-trappes et les arguties, soit au contraire par le refus du débat. Par ce comportement, l'opposition ne sort guère grandie et cela ne rend service ni au Parlement ni à la démocratie.

Mes chers collègues, nous avons bien l'impression qu'il reste peu de chose de l'héritage gaulliste auquel se réfère, avec tant de vigueur parfois, M. Barnier. Nous avons constaté des virages politiques sur l'Europe. Il semblerait maintenant que l'édifice sacré de la V^e République — en l'occurrence l'article 44 de la Constitution — pourrait être révisé. C'est une nouvelle qui peut intéresser chacun d'entre nous, car elle nous laisse supposer que la majorité des trois cinquièmes du Congrès pourrait être réunie si, des paroles, l'opposition passait aux actes.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. André Laignel. Cela étant, il semble que, de l'héritage gaulliste, la seule théorie qu'ait retenue M. Barnier soit celle de la chaise vide.

Nous le disons : non, il n'y avait pas volonté de débattre et d'enrichir le projet de loi de Plan ! Je ne citerai qu'un exemple.

La commission des finances a examiné un à un les amendements de l'opposition au cours de séances auxquelles assistaient tout au plus deux membres de l'opposition, et encore étaient-ils rarement ensemble.

M. Adrien Zeller. Il y avait séance publique !

M. André Laignel. A l'exception peut-être d'un ou deux collègues de l'opposition, monsieur Zeller, auxquels je veux bien rendre hommage. Mais, pour notre part, nous étions très nombreux dans les rangs de la majorité à siéger en commission. Reconnaissez-le !

M. Emmanuel Hamel. Six ou sept !

M. Dominique Taddei. Vous n'y étiez pas, monsieur Hamel !

M. André Laignel. C'était en commission qu'il fallait enrichir le texte et présenter les arguments de fond, et non pas les réserver pour l'extérieur, c'est-à-dire uniquement pour la parade.

Nous avons-vous privés d'une parade ? Même pas. Vous auriez pu débattre démocratiquement avec nous. Le vote ne faisait pas de doute car vous imaginez des fissures alors que, pour nous, il y a simplement débat démocratique. Non, croyez-moi, messieurs de l'opposition, au-delà de votre imagination fertile et de votre volonté de faire croire que la majorité pourrait être affaiblie, c'est votre propre faiblesse que vous avez démontrée car vous étiez hors d'état de débattre du fond et votre sortie en est la preuve manifeste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Nous en venons à la discussion des amendements.

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 1, du rapport annexé, le deuxième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Pour conjurer les risques et saisir les chances de cette mutation, les Français doivent approfondir la solidarité nationale, renoncer à la lutte des classes, rejeter l'analyse marxiste, approfondir et défendre les valeurs de la démocratie face aux menaces des régimes totalitaires quels qu'ils soient. »

La parole est à M. Goulet, pour soutenir cet amendement.

M. Daniel Goulet. Je lis l'amendement de M. Hamel.

Il s'agit de compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 1, du rapport annexé, le deuxième alinéa soit complété par la phrase suivante :

« Pour conjurer les risques et saisir les chances de cette mutation, les Français doivent approfondir la solidarité nationale, renoncer à la lutte des classes, rejeter l'analyse marxiste, approfondir et défendre les valeurs de la démocratie face aux menaces des régimes totalitaires quels qu'ils soient. »

M. François Loncla. M. Hamel a eu raison de sortir ! (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. André Soury. En effet, il valait mieux qu'il s'en aille.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. En l'absence de M. Hamel, la commission ne s'est pas prononcée sur les envolées oratoires de l'auteur mais simplement sur le contenu idéologique qu'elle n'approuve pas. Donc rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il sera difficile d'engager un débat. J'écouterai cependant attentivement les amendements qui seront lus.

Ce premier amendement me paraît significatif de ce que M. Barnier appelle la recherche d'un débat approfondi et susceptible d'enrichir le IX^e Plan.

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Croyez-vous que l'amendement de M. Hamel, qui traduit une volonté de provocation !...

M. Raymond Douyère. C'est pour cela qu'il est parti !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. ... et qui opère je ne sais quel amalgame entre les régimes totalitaires, l'analyse marxiste, la lutte des classes, correspond aux propos qui viennent d'être prononcés à la tribune, sur un ton patelin destiné à nous faire croire qu'il y avait une réelle volonté d'engager un véritable débat sur les enjeux du IX^e Plan ? Si cette volonté avait existé, M. Hamel n'aurait jamais présenté un tel amendement. Ce comportement confirme plus que n'importe quel écrit qu'il obéit davantage au souci de provoquer un incident de procédure qu'à une indignation vertueuse, telle qu'elle vient de se manifester à la tribune.

M. Jean Natiez. Très bien !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 197 est réservé.

M. Méhaignerie et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 168, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 2, du rapport annexé, après le troisième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Au terme du plan intérimaire, la croissance réalisée aura été très inférieure au taux annuel de 3 p. 100 retenu comme objectif. Le déficit commercial aura été voisin de cent milliards de francs et l'endettement extérieur de la France massivement augmenté. Le déficit du budget de l'Etat aura dépassé pour chacune des années 1982 et 1983, un montant de cent milliards de francs, accroissant la dette de l'Etat dans des proportions telles qu'elles pèsera lourdement sur l'allocation des ressources des prochains budgets. Le différentiel d'inflation s'est dangereusement aggravé par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, passant d'environ 2,5 points en avril 1981 à plus de 6 points en avril 1983 : ce dérapage des prix français, dans un environnement international où les tendances inflationnistes ont été largement atténuées, a contraint à dévaluer le franc à trois reprises. Le chômage a été plafonné à un niveau un peu supérieur à deux millions de personnes, mais au prix de mesures coûteuses pour la collectivité nationale et pour la compétitivité de notre économie : l'emploi, pour sa part, a baissé nettement entre 1981 et 1983, contrairement à ce qui avait été constaté de 1974 à 1981. »

La parole est à M. Goulet, pour soutenir cet amendement.

M. Daniel Goulet. Il s'agit de compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, dans le I, page 2, du rapport annexé, après le troisième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Au terme du plan intérimaire, la croissance réalisée aura été très inférieure au taux annuel de 3 p. 100 retenu comme objectif. Le déficit commercial aura été voisin de cent milliards de francs et l'endettement extérieur de la France massivement augmenté. Le déficit du budget de l'Etat aura dépassé pour chacune des années 1982 et 1983, un montant de cent milliards de francs, accroissant la dette de l'Etat dans des proportions telles qu'elle pèsera lourdement sur l'allocation des ressources des prochains budgets. Le différentiel d'inflation s'est dangereusement aggravé par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, passant d'environ 2,5 points en avril 1981 à plus de 6 points en avril 1983 : ce dérapage des prix français, dans un environnement international où les tendances inflationnistes ont été largement atténuées, a contraint à dévaluer le franc à trois reprises. Le chômage a été plafonné à un niveau un peu supérieur à deux millions de personnes, mais au prix de mesures coûteuses pour la collectivité nationale et pour la compétitivité de notre économie : l'emploi, pour sa part, a baissé nettement entre 1981 et 1983, contrairement à ce qui avait été constaté de 1974 à 1981. »

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission pense que cet amendement est indécent et qu'il ne grandit pas son auteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

S'agit-il, là aussi, de ce que l'on appelle enrichir le débat ? La simple lecture de l'amendement est en soi significative.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 168 est réservé. Avant d'appeler l'amendement suivant, je vous rappelle monsieur Goulet que le texte des amendements soutenus figure au *Journal officiel*, et l'exposé sommaire en est déjà connu.

Dans ces conditions, peut-être pourrait-on se dispenser d'une lecture complète des textes...

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Non. Il est intéressant de voir l'opposition se comporter ainsi !

M. le président. Il serait aussi simple de préciser que l'amendement est soutenu, selon la formule consacrée ! La commission et le Gouvernement pourraient donner aussitôt leur opinion.

M. Méhaignerie et les membres du groupe Union pour la démocratie française ont présenté un amendement, n° 169, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 2, après le troisième alinéa, soit inséré l'alinéa suivant :

« Les orientations du plan intérimaire en matière de gestion économique, sociale et financière ont connu de graves dérapages, notamment en ce qui concerne la vitesse d'accroissement des prestations sociales, les surcharges imposées aux entreprises, de manière directe ou indirecte, et l'insuffisance de l'effort pour les économies d'énergie. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. L'amendement est soutenu, monsieur le président.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Même remarque que précédemment. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 169 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 80, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 2 du rapport annexé, à la fin du huitième alinéa, aux mots : « qu'un grand projet éducatif est à sa portée. », soient substitués les mots : « qu'elle a bénéficié, de longue date, d'un grand projet éducatif fondé notamment sur le pluralisme de l'enseignement. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. L'amendement est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La majorité ne partage évidemment pas la conception de M. Barnier sur le projet éducatif. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Rejet.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 80 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 81, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 2, du rapport annexé, le dernier alinéa soit supprimé. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. L'amendement est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La réduction des inégalités n'est pas un égalitarisme doctrinaire. La commission a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je n'aurais pas retenu un amendement qui demeure au niveau de la provocation et du refus d'un véritable débat au fond permettant de préciser les orientations du IX^e Plan.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 81 est réservé.

M. Hamel a présenté un amendement, n° 211, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 3, du rapport annexé, après le troisième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« Cette exigence est d'autant plus pressante que la menace s'accroît et se précise. Comme l'indique avec raison la loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 : « Les tensions et les facteurs d'instabilité se développent dans de nombreuses régions du monde, comme en Europe même. En dépit des accords d'Helsinki, les manquements aux droits de l'homme persistent, le maintien des régimes autoritaires en Europe de l'Est se poursuit, tandis que l'armée soviétique intervient en Afghanistan. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. L'amendement est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Bis repetita non placent... Rejet de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Contre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 211 est réservé.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 82, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 3, du rapport annexé, dans le quatrième alinéa, après les mots : « une économie forte », soient insérés les mots : « et d'abord une monnaie solide ».

La parole est à M. Goulet, pour soutenir cet amendement.

M. Daniel Goulet. Cet amendement permettra peut-être au Gouvernement et à nos collègues de réfléchir davantage que sur les amendements précédents puisqu'il s'agit de compléter l'article unique par les dispositions suivantes : « , sous réserve que, dans le I, page 3, du rapport annexé, dans le quatrième alinéa, après les mots : « une économie forte », soient insérés les mots : « et d'abord une monnaie solide ». Je pense que personne ne pourra s'y opposer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission pense que le concept de « monnaie solide » est compris dans les termes « économie forte » et, comme nous ne sommes pas pour la surévaluation de la monnaie, rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Contre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 82 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 1 ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 4, du rapport annexé, les deux dernières phrases du sixième alinéa soient rédigées :

« C'est pourquoi, en fin de période, un taux de croissance d'un point supérieur à celui observé en moyenne pondérée chez nos partenaires de l'organisation de coopération et de développement économique sera recherché en même temps que le retour impératif, rapide et durable à l'équilibre des échanges extérieurs : pas plus qu'un ménage ou une entreprise, la France ne peut dépenser durablement plus que ses propres revenus. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Nous pensons qu'assurer la croissance la plus forte possible et qui soit compatible avec l'équilibre extérieur pour permettre la création de nouveaux emplois est, comme l'a souligné M. le secrétaire d'Etat, une nécessité, affirmée d'ailleurs à plusieurs reprises par le projet de IX^e Plan.

C'est pourquoi la commission des finances a estimé utile d'apporter une précision sur ce point. Elle vous propose, en conséquence, d'adopter l'amendement n° 1 et, sur le même thème, les amendements n° 7 et 8, qui seront appelés par la suite, selon lesquels le taux de croissance du P.I.B., à la fin du Plan, en 1988, doit tendre à dépasser de un point celui qui sera observé, en moyenne, chez nos partenaires de l'O.C.D.E.

La référence aux pays de l'O.C.D.E. a été préférée à celle des pays de la C.E.E. pour tenir compte en particulier des Etats-Unis et du Japon, dont le développement joue un rôle moteur sur l'ensemble des pays industrialisés et parce que, sur la période 1975-1982, c'est l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. qui a connu la croissance la plus forte, soit 19.2 p. 100 contre 16.2 p. 100 pour les pays de la C.E.E.

Nous avons approuvé le propos du Premier ministre, suivant lequel un taux de croissance ne se décrète pas. Il est vrai également que, pour se conformer à l'esprit de cette loi d'objectifs et de choix stratégiques — nous reviendrons dans la seconde loi de Plan vers des appréhensions précises, d'un certain nombre d'agrégats — il était utile, dès à présent, d'annoncer par une référence nette et précise, l'ambition et la volonté politique du Gouvernement par le truchement du IX^e Plan.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il s'agit d'un amendement très important qui s'inscrit justement dans la démarche que nous souhaitons privilégier et dont il sera tenu compte, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure à la tribune, dans la lettre rectificative.

En effet, comme vient de le dire excellemment M. le rapporteur, il nous faut être ambitieux dans nos objectifs mais, en même temps, il nous faut avoir l'intelligence et la raison de ne point les isoler de l'ensemble de la situation économique. C'est pour cette raison que nous adopterons cette démarche qui consiste à fixer des objectifs ambitieux, réalistes tout en les situant dans le cadre d'une conjoncture internationale de manière à éviter un décalage complet par rapport à l'évolution de l'environnement.

J'ajoute que l'objectif de un point de croissance est ambitieux. Est-il raisonnable ? Oui, à la condition que les faiblesses structurelles de notre appareil productif soient corrigées. En 1980, nous avons déploré un décalage conjoncturel considérable qui approchait, en moyenne, les deux points. Eh bien, nous avions probablement sous-estimé la nature de telles faiblesses structurelles. C'est la raison pour laquelle — et M. le Premier ministre s'en est expliqué longuement à la tribune — ce décalage conjoncturel a été pour partie beaucoup plus profitable à l'environnement économique qu'à notre structure industrielle.

Voilà pourquoi nous considérons que cet objectif de fin de Plan est ambitieux, raisonnable, et qu'il s'appuie sur l'environnement économique. Il passe cependant d'abord par la volonté de corriger nos faiblesses structurelles, sinon il ne sera pas atteint dans le respect de nos équilibres, ce qui est aussi un point fondamental.

Cet amendement sera donc pris en compte dans la lettre rectificative signée par M. le Premier ministre.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement, n° 2, ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 4, du rapport annexé, l'avant-dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« C'est pourquoi l'objectif du Gouvernement est de rétablir dans les deux ans les équilibres extérieurs et d'obtenir en fin de période une relation structurelle entre la croissance du P.I.B. et celle des importations comparable à celle de nos principaux partenaires. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté un sous-amendement, n° 153, ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa de l'amendement n° 2, après les mots : « en fin de période », insérer les mots : « , sans mesure artificielle ou protectionniste, ».

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 2.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Le rétablissement de l'équilibre du commerce extérieur est, selon le rapport du IX^e Plan, un objectif incontournable qui doit être atteint dans les deux ans. Au-delà de cette nécessité à court terme, une action en profondeur doit être entreprise pour assurer le développement de nos exportations et, dans un même mouvement, reconquérir les parts de marché que nous avons perdues à l'intérieur.

L'économie française se caractérise en effet par la trop forte accélération des importations par rapport à la progression du produit intérieur brut. Il convient donc que le IX^e Plan se fixe comme objectif d'améliorer cette relation défavorable entre croissance et importations. En termes techniques, il s'agit de réduire l'élasticité entre la croissance du produit intérieur brut et celle des importations, de façon que nous retrouvions, en fin de période, une marge d'autonomie comparable à celle de nos partenaires.

Cet objectif est ambitieux. Il nécessite une action à la fois sur les comportements des agents économiques et sur les structures de production. Il n'encourt en aucune façon le reproche de protectionnisme, puisqu'il s'agit simplement de recréer les conditions d'une croissance qui ne se traduise pas par une dépendance accrue.

C'est pourquoi la commission des finances a adopté l'amendement n° 2, ainsi que l'amendement n° 9 qui porte sur le même thème, étant entendu que la référence aux principaux partenaires vise les autres pays membres de la C.E.E., avec lesquels nous effectuons la plus grande partie de notre commerce extérieur.

M. le président. La parole est à M. Goulet, pour défendre le sous-amendement n° 153.

M. Daniel Goulet. Cette précision tendant à éviter le recours à des mesures artificielles ou protectionnistes me semble intéressante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Ce sous-amendement nous paraît superfluetaire car le rapport du IX^e Plan condamne le protectionnisme à maintes reprises. Le souligner à cette occasion jetterait la suspicion sur le contenu même du rapport.

M. André Laignel. Suspicion illégitime !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement et le sous-amendement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Ainsi que je l'ai indiqué à la tribune, il nous faut en même temps promouvoir une économie ouverte — comment pourrait-il en être autrement ? — et disposer d'une marge d'autonomie suffisante pour pouvoir résister à la concurrence et même aller plus loin encore dans la voie de l'économie ouverte. Cela implique que nous réduisions la perméabilité du marché intérieur.

Selon le modèle de la C.E.E., l'élasticité est, aux Etats-Unis, de 1,4, au Japon de 2,1, en République fédérale d'Allemagne de 1,5, au Royaume-Uni de 1,1, en Italie de 1,8 et en France de 2,5. Cette élasticité, cette perméabilité s'est singulièrement aggravée en France entre 1979 et 1980. Ce facteur qui n'avait pu être suffisamment maîtrisé avant notre venue au pouvoir est un de ceux qui expliquent que nous ayons perdu une partie du bénéfice de la relance opérée en 1981.

L'amendement de la commission aborde ce problème incontestable en relations structurelles. Il ne s'agit pas en effet de recourir à je ne sais quelles mesures protectionnistes, mais au contraire d'apprendre à se muscler pour être moins sensible aux importations.

Pour ces raisons, j'indique à M. le rapporteur que cet amendement sera retenu dans la lettre rectificative.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Nous nous en félicitons.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Quant au sous-amendement n° 153, il ne serait qu'une redondance des dispositions contenues dans l'ensemble du IX^e Plan.

M. le président. Les votes sur le sous-amendement n° 153 et sur l'amendement n° 2 sont réservés.

MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement, n° 83, ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé, la dernière phrase du troisième alinéa soit ainsi rédigée :

« La compétitivité de l'économie française, sans laquelle il ne saurait y avoir d'équilibre de nos échanges extérieurs, doit mobiliser toutes les forces économiques du pays : chefs d'entreprises industrielles, agricoles, artisanales et commerciales, cadres, ouvriers et employés, professions libérales. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. S'il est satisfaisant de voir souligner le rôle irremplaçable des cadres au sein des entreprises, on ne saurait oublier pour autant les autres animateurs de notre économie : ouvriers et employés, mais aussi les acteurs qui, à aucun moment, ne sont cités dans le texte du IX^e Plan, à savoir les chefs d'entreprise, sans lesquels il ne saurait y avoir initiative, esprit d'entreprise et conquête des marchés extérieurs, et les professions libérales, gage d'une société de liberté et de responsabilité.

M. André Laignel. Voilà un amendement de lutte des classes !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. L'exposé sommaire conduit la commission à rejeter cet amendement. Si la mobilisation de tous les Français est nécessaire, monsieur Goulet, on ne peut accepter de maintenir, sans un unanimité de façade, les inégalités réelles qui pèsent sur la société française.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'esprit de l'amendement ne pose pas de problème. La mobilisation de tous les acteurs, j'en ai souligné moi-même la nécessité, et le texte du Plan y insiste également. Mais j'ai l'impression que cet amendement est moins conçu pour contribuer à cette mobilisation que pour aggraver des situations d'affrontement entre corporatismes que de nombreux membres de l'opposition prennent plaisir à envenimer.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 83 est réservé.

M. Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République ont présenté un amendement n° 84 ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé les quatrième et cinquième alinéas soient ainsi rédigés :

« L'objectif de développement des exportations assigné à l'économie française devra être poursuivi tant sur les marchés des nations appartenant à la Communauté économique européenne que sur les marchés plus lointains.

« Il sera atteint par l'amélioration de la compétitivité de la production nationale. Les mesures de protection du marché intérieur seront exclues sous réserve de mesures de rétorsion que le Gouvernement pourrait décider en réponse à des actions protectionnistes prises par des Etats étrangers à l'encontre des produits français. »

La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. L'amendement est soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Le rapport annexé insiste déjà sur la nécessité de parvenir à une meilleure articulation entre marché intérieur et marchés extérieurs. En outre, un amendement de la commission, qui a été accepté par le Gouvernement, devrait, dans le corps du texte, confirmer cette idée. Nous avons pensé que le développement proposé se faisait un peu trop exclusivement au profit des ventes vers l'extérieur, de la politique offensive des exportations.

L'amendement n° 84 est donc tout à fait inopportun, puisque ce n'est pas l'ouverture des frontières qui est mise en cause et qu'il faut au contraire mettre l'accent sur l'articulation volontaire entre marché intérieur et marchés extérieurs.

De plus, monsieur Goulet, la mention de mesures de rétorsion pourrait être mal interprétée au niveau communautaire et au niveau international.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je fais miennes les explications de M. le rapporteur.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 84 est réservé.

M. Planchou, rapporteur, a présenté un amendement n° 3 ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé, après la deuxième phrase de l'avant-dernier alinéa, soit insérée la phrase suivante :

« L'écart entre la progression des prix en France et la moyenne de celle constatée chez nos principaux partenaires devra s'annuler le plus rapidement possible. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Les explications que je m'apprete à donner sur l'amendement n° 3 vaudront également pour les amendements n° 4, 11 et 12.

M. le président. Eh bien, examinons immédiatement l'amendement n° 4, monsieur le rapporteur. J'appellerai les deux autres le moment venu.

M. Planchou, rapporteur, a, en effet, présenté l'amendement n° 4 ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :
« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé, le début de l'avant-dernière phrase de l'avant-dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« Dans ce but, l'action engagée... » (le reste sans changement).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Une inflation supérieure à celle de nos partenaires commerciaux est l'un des facteurs explicatifs de la perte de compétitivité des produits français sur les marchés intérieur et extérieurs. Le IX^e Plan affirme en conséquence que l'inflation doit être maîtrisée le plus rapidement possible.

Il a paru utile à la commission des finances de préciser que la différence entre la progression des prix en France et dans les pays de la Communauté économique européenne devra être supprimée dans les meilleurs délais. Cet objectif s'inscrit dans le droit-fil des déclarations du Premier ministre, selon lesquelles le taux de l'inflation doit être ramené à 5 p. 100 l'an prochain. Il s'agit simplement de mieux mettre en lumière un élément essentiel de la stratégie du Plan, afin de mieux s'opposer à des comportements inflationnistes si profondément ancrés qu'ils finissent par paraître naturels et afin de mobiliser les énergies autour de sa réalisation.

Plutôt que la moyenne de la progression des prix chez nos principaux partenaires, M. Zeller propose de prendre pour référence le taux moyen pondéré. Sur ce point, la commission s'en remet à la sagesse de l'Assemblée ou plutôt, en l'occurrence, à la sagesse du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 3 et 4 ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai déjà indiqué que nous accepterions de prendre en compte, dans la lettre rectificative, les amendements tendant à préciser les objectifs du Plan sur des points clés — l'inflation en est contestablement un — à condition qu'il soit tenu compte de l'évolution de l'environnement économique.

Dans la lutte contre l'inflation, le Gouvernement a obtenu des résultats qui n'avaient jamais été atteints auparavant. Passer en-dessous des 10 p. 100, viser 8 p. 100 pour cette année et 5 p. 100 pour l'année prochaine, ce sont des objectifs difficiles à atteindre mais absolument indispensables.

M. Adrien Zeller. On en reparlera !

M. Jean Le Garrec. Ils doivent s'apprécier à la lumière de l'évolution de la situation dans les autres pays. En soi, un taux d'inflation n'a pas de valeur scientifique. Nous devons réduire le plus rapidement possible l'écart entre la progression des prix en France et la moyenne de celles constatées chez nos principaux partenaires.

C'est ainsi que le problème doit être posé et c'est pourquoi nous tiendrons compte de cet amendement dans la lettre rectificative.

M. André Laignet. Très bien !

M. le président. Les votes sur les amendements n° 3 et 4 sont réservés.

Je suis saisi de deux amendements, n° 5 et 85, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 5, présenté par M. Planchou, rapporteur, est ainsi libellé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé, le dernier alinéa soit ainsi rédigé :

« Accroître l'effort d'investissement est une impérieuse nécessité : l'objectif est de retrouver en fin de période le taux d'investissement productif constaté en 1973 par rapport au P.I.B., en particulier par une reprise de l'investissement industriel. Cet effort implique une modération relative des dépenses publiques de fonctionnement, ainsi que celle de la consommation des ménages. »

Sur cet amendement, M. Zeller a présenté deux sous-amendements, n° 154 et 155.

Le sous-amendement n° 154 est ainsi rédigé :

« Dans la deuxième phrase du dernier alinéa de l'amendement n° 5, après les mots : « en particulier par », insérer les mots : « la mise en place de toutes les conditions nationales d' ». »

Le sous-amendement n° 155 est ainsi rédigé :

« Dans la dernière phrase du dernier alinéa de l'amendement n° 5, après les mots : « Cet effort implique », insérer les mots : « , outre la liberté des prix industriels, ». »

L'amendement n° 85, présenté par MM. Goulet, Barnier et les membres du groupe du rassemblement pour la République, est ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« , sous réserve que, dans le I, page 5, du rapport annexé, au dernier alinéa soient substituées les dispositions suivantes :

« La reprise de la croissance et l'amélioration progressive du pouvoir d'achat des Français, et notamment des plus défavorisés, impliquent un effort d'investissement accru.

« Cet effort s'appuiera à la fois sur une diminution significative des dépenses de fonctionnement de l'Etat et sur des mesures propres à inciter les ménages à accroître leur épargne. »

La parole est à M. le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 5.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Mes explications sur l'amendement n° 5 vaudront également pour les amendements n° 6 et 10.

Le IX^e Plan sera celui de l'investissement ou ne sera pas. Il appelle donc la définition d'un objectif simple, global, mobilisateur et contrôlable.

Le IX^e Plan rappelle utilement que, de 1974 à 1982, la formation brute de capital fixe de l'industrie est tombée de 4 p. 100 à 3 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui a provoqué le vieillissement de l'appareil productif. Cela explique aussi la moindre résistance du marché intérieur aux produits étrangers.

Le rapport annexe précise, à la page 166, qu'une croissance moyenne annuelle de 10 p. 100 en volume de l'investissement industriel serait nécessaire pour effacer le « creux » de l'investissement. La commission des finances a estimé que cette analyse pertinente devait logiquement aboutir, en matière d'investissement, à la détermination d'un objectif précis, décisif, contraignant et significatif. Elle propose donc que le IX^e Plan se fixe comme objectif de retrouver en 1988 le taux d'investissement productif par rapport au produit intérieur brut atteint en 1973, bonne année de référence.

Il doit être bien entendu que l'investissement productif recouvre la notion d'investissement industriel au sens strict, telle que la conçoit la comptabilité nationale, c'est-à-dire l'investissement des branches suivantes : biens intermédiaires, biens d'équipement professionnel, biens d'équipement ménager, matériels de transport terrestre, biens de consommation — non compris l'investissement des industries agricoles et alimentaires, l'investissement dans le secteur de l'énergie et dans celui du bâtiment.

Cet objectif implique donc une très forte reprise de l'investissement industriel sur la durée du Plan, reprise sous-tendue par un effort intense du secteur public industriel, dont la seconde loi de Plan devra fixer les axes. Mais, dès la première loi de Plan, il importe que le pays prenne la mesure de l'effort d'investissement à accomplir au profit de l'industrie.

M. le président. La parole est à M. Goulet, pour soutenir le sous-amendement n° 155.

M. Daniel Goulet. Il est défendu. Je laisse à M. Zeller le soin de défendre le second sous-amendement.

M. le président. La parole est à M. Zeller, pour soutenir le sous-amendement n° 154.

M. Adrien Zeller. Il insiste sur la nécessité de rétablir la liberté des prix industriels sans laquelle l'objectif ambitieux proposé par la commission des finances ne pourra en aucun cas être atteint.

M. le président. La parole est à M. Goulet, pour défendre l'amendement n° 85.

M. Daniel Goulet. Il est soutenu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n° 154 et 155 et sur l'amendement n° 85 ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Après avoir lu le sous-amendement n° 154 et y avoir objectivement réfléchi, je ne vois pas ce qu'il change à l'esprit de l'amendement n° 5. En revanche, il en alourdirait plutôt la rédaction. La commission l'a donc rejeté.

Elle a rejeté également le sous-amendement n° 155, pour la simple raison que si l'amendement n° 5 définit un objectif d'investissement, il ne saurait être question de privilégier l'un ou l'autre des moyens qui permettront sa réalisation. Cette démarche est conforme à l'esprit de la première loi de Plan.

Enfin, elle a rejeté l'amendement n° 85.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 5, les sous-amendements n° 154 et 155 et sur l'amendement n° 85 ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je ne reprendrai pas les explications données par M. le rapporteur sur les sous-amendements. Il est en effet évident qu'au fur et à mesure que nous parviendrons à maîtriser notre inflation, nous pourrions non pas retrouver la liberté des prix — il ne faut pas abuser du mot « liberté » — mais desserrer leur contrôle ; c'est aussi simple que cela.

M. Adrien Zeller. Je parlais des prix industriels, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. L'usage abusif du mot « liberté » ne permet pas de rendre exactement compte des situations.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. C'est bien évident !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Quant à l'excellent amendement présenté par M. Planchou, il montre bien qu'il y a débat, réflexion et recherche de précisions. Cela est beaucoup plus utile que l'emploi abusif des mots : « liberté, marxisme, lutte des classes », etc.

Nous sommes en effet au cœur du problème. Il s'agit probablement du seul point sur lequel l'effort à entreprendre par l'économie française ne doit pas être mesuré à la toise de ceux consentis par les autres pays. Nous devons absolument opérer nous-mêmes cette mobilisation de nos moyens d'investissement. Ainsi que M. Planchou l'a rappelé, l'investissement, c'est-à-dire la formation brute de capital fixe des entreprises — sociétés, quasi-sociétés, entreprises individuelles — représentait, en 1973, 14,8 p. 100 du P.I.B. marchand, dont 4,2 p. 100 pour l'investissement en leasing des trois grandes banques

Industrielles » réunies : biens intermédiaires, biens d'équipement, biens de consommation. A la fin de 1981, le premier de ces indicateurs n'était plus que de 13,3 p. 100, ce qui dénote bien une dégradation continue — et non une chute brutale — d'année en année sur l'ensemble de la période. Cela traduit d'ailleurs les faiblesses structurelles de l'économie française, que j'ai déjà évoquées dans ce débat.

Ce constat justifie, s'il en était besoin, la priorité donnée par le IX^e Plan à la stratégie de modernisation de l'appareil productif par la voie de l'investissement matériel et par celle, tout aussi indispensable, de l'investissement immatériel — recherche, innovation, gestion, commercialisation — et de la formation des hommes : éducation, formation professionnelle initiale et permanente.

J'insiste beaucoup sur ces données d'investissement immatériel et de formation des hommes, car il serait très dommage de réduire la nécessité d'investir aux seuls investissements appelés classiquement productifs. En effet, l'une des grandes faiblesses de la structure économique française tient à l'absence de compétitivité au niveau de l'investissement immatériel et au retard extraordinaire pris sur d'autres pays en matière de formation. Toutes ces données doivent donc être prises en compte.

La reprise de l'investissement s'avère particulièrement essentielle dans l'industrie, secteur à l'évidence le plus exposé à la concurrence internationale. Cela est indispensable pour reconstruire les bases d'une croissance rapide, compatible avec l'équilibre extérieur.

Nous examinerons donc l'un des amendements clés, déposé à la suite des discussions qui se sont déroulées au sein des groupes. Je puis indiquer qu'il sera pris en compte dans la lettre rectificative signée par le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Il n'a pas été nécessaire d'aller bien avant dans le débat pour avoir l'occasion de démontrer la réalité des propos qui ont été tenus il y a quelques instants. Nous avons en effet affirmé que nous étions pour la discussion et que nous débattrions chaque fois que cela serait nécessaire. Ainsi lorsque nous ne serons pas d'accord, ou lorsqu'il y aura hésitation, nous le dirons et l'application de l'article 44, troisième alinéa, de la Constitution ne nous empêchera pas d'accomplir notre travail de député, de membre du groupe communiste et de membre de la majorité.

Or cet amendement ne nous convient pas, notamment dans sa dernière phrase qui précise que l'effort « implique une modération relative... de la consommation des ménages ». En effet, nous pensons que cette explication n'est pas suffisante. Nous sommes d'accord pour accroître l'effort d'investissement, mais nous nous interrogeons sur la signification de ce membre de phrase. Vise-t-il tous les ménages, y compris ceux qui reçoivent le S.M.I.C. ? Pourquoi ne pas préciser davantage ? Pourquoi ne pas mentionner également la lutte contre la fraude fiscale et une meilleure participation des grandes fortunes pour se contenter de viser la consommation des ménages ?

Nous ne pouvons pas laisser passer cet amendement sans réagir. A la fin du compte, à quoi serviraient les investissements si nous devons réduire la consommation intérieure ? Cet amendement ne correspond pas à l'effort demandé par le Président de la République, à tous les citoyens, en proportion de leurs facultés. Il vise les ménages, sans préciser desquels il s'agit. On peut donc penser que les smicards sont concernés. Voilà pourquoi nous émettons des réserves.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Je voudrais lever tout malentendu et toute ambiguïté, d'autant que ce membre de phrase figure déjà dans le rapport.

En ma qualité de rapporteur, j'ai souhaité que soit mentionnée la modération relative des dépenses publiques de fonctionnement, car cela correspond tout à fait à une réallocation dynamique des dépenses publiques.

Pour ce qui est de la consommation des ménages — et donc de la demande globale — je erois m'en être expliqué clairement et complètement hier en m'adressant à la fois à M. le secrétaire d'Etat et à M. le Premier ministre, et en demandant bien, puisque nous sommes dans le domaine du relatif, une très grande prudence dans le maniement de ce variable d'investissement et de consommation. Il faut en effet faire en sorte, dans la démarche de justice sociale, qui est, bien sûr, celle de la majorité, que la demande globale soit porteuse d'une politique d'investissement, d'une politique industrielle dynamique.

De ce point de vue, j'adhère totalement aux propos que vous venez de tenir, monsieur Jans. Je tenais simplement à démontrer qu'il s'agissait de l'un des éléments du rapport et non d'un ajout de l'amendement n° 5.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. J'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Jans, et je comprends son interrogation. Je tiens cependant à souligner que lorsque l'on parle de « consommation des ménages » il s'agit d'une approche macroéconomique dont le contenu même peut être extrêmement variable. C'est une notion très « globalisante ».

M. Daniel Goulet. C'est intéressant !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Il convient, en tout état de cause, de corriger cette notion par le souci exprimé par le Premier ministre de répartir les efforts avec un sens aigu de la justice sociale et en tenant compte des situations qui ne sont pas comparables du haut en bas de l'échelle des revenus. Cela n'est pas seulement une pétition de principe, c'est une réalité. Vous avez, en effet, pu remarquer, monsieur le député, que dans les mesures — difficiles à prendre — retenues récemment par le Gouvernement, ce dernier avait pris soin d'exempter tous ceux dont les revenus étaient situés en bas de l'échelle.

Je puis donc vous rassurer, monsieur le député. Je comprends parfaitement votre interrogation, mais le Gouvernement y a déjà répondu dans la manière dont il applique lui-même ses décisions. A cet égard, je puis aussi vous rappeler, ce qui est fondamental, l'intervention du Président de la République.

Un autre problème nous est posé en la matière : celui de l'effet de la consommation des ménages sur la demande globale. Il faut, en effet, prendre ce paramètre en considération. Nous devons intégrer le fait qu'il y a des parts de marché intérieur à reconquérir. Il ne faut pas se contenter d'une explication purement mécaniste du jeu des relations entre l'offre et la demande. Les événements viennent d'ailleurs de nous montrer qu'une telle relation mécaniste n'est pas tellement utilisable puisque l'augmentation de la demande ne s'est pas répercutée intégralement, loin s'en faut, sur l'ensemble de l'appareil productif.

Il convient donc d'isoler les deux problèmes afin que, dans cet échange de vues extrêmement intéressant que nous avons et qui montre bien que nous débattons — ce dont je vous remercie, monsieur le député — on puisse bien dissocier deux notions : d'une part, le souci que je vous confirme de la justice sociale au moment de la répartition des efforts, d'autre part, le fait que si cela a une incidence sur la stimulation de l'appareil productif il ne faut pas seulement y voir un lien mécaniste. D'autres relais existent, ne serait-ce que la reconquête de parts de marchés que nous avons perdues.

M. le président. Les votes sur les sous-amendements n° 154 et 155, et sur les amendements n° 5 et 85 sont réservés.

M. Germon et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement, n° 199, ainsi rédigé :

« Compléter l'article unique par les dispositions suivantes :

« . sous réserve que, dans le I, page 6, du rapport annexé, après le deuxième alinéa soit inséré l'alinéa suivant :

« De ce point de vue, une meilleure utilisation des normes sera facteur de progrès technique, de qualité des produits, et de plus grande sécurité des travailleurs et des consommateurs. »

La parole est à M. Germon.

M. Claude Germon. Cet amendement est directement inspiré du rapport de la commission sur la normalisation créée par le Premier ministre et qui a montré l'importance des normes pour la compétitivité de l'industrie, la protection des travailleurs et des consommateurs, la capacité de pénétration du marché. Il s'agit en fait de contribuer à muscler notre appareil industriel comme le souhaitait, il y a un instant, M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. La commission approuve cet excellent amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je comprends le souci exprimé par cet amendement. Il me semble en effet nécessaire de mettre en œuvre une meilleure politique des normes en France. Nous avons ainsi, par rapport à certains pays, la République fédérale d'Allemagne notamment, des faiblesses qui aggravent la perméabilité de notre marché.

J'émetts néanmoins une réserve quant à l'emplacement de l'amendement dans le texte. Cela est secondaire, dans la mesure où ce qui importe à M. Germon, c'est que l'esprit en soit conservé dans la lettre rectificative, ce à quoi je m'engage.

M. André Laignel. Très bien !

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 199 est réservé. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un fait personnel.

M. Emmanuel Hamel. Dans son précédent rappel au règlement, M. Jans, au nom du parti communiste, a cru devoir me répondre par des invectives et des injures. (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je les lui pardonne. Cette technique d'injures et de calomnies est conforme aux méthodes communistes...

M. Parfait Jans. On y revient !

M. Emmanuel Hamel. ... visant à déconsidérer ceux qui s'opposent au communisme et refusent son oppression.

M. Parfait Jans. Je confirme que vous êtes malade !

M. André Soury. C'est vraiment maladif !

M. Emmanuel Hamel. En m'injuriant ainsi, M. Jans me rend plus solidaire encore de tous ceux que les régimes communistes injurient, calomnient, puis condamnent aux asiles psychiatriques, aux prisons, aux goulags parce qu'ils combattent pour la liberté, le respect de l'homme, leur foi religieuse comme Walesa, Sakharov ou Valadares. (Interruptions sur les bancs des communistes.)

M. Parfait Jans. Vous êtes toujours aussi malade ! C'est incurable !

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Moulinet un rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant mise en œuvre de la directive du conseil des Communautés européennes du 14 février 1977 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises d'établissements ou de parties d'établissement (n° 1542).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1581 et distribué.

J'ai reçu de M. Henry Delisle un rapport, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi modifié par le Sénat, relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1^{er} août 1905 (n° 1553).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1582 et distribué.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI REJETE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, le texte du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988 adopté par l'Assemblée nationale et qui a fait l'objet d'un vote de rejet en première lecture par le Sénat au cours de sa séance du 14 juin 1983.

Le texte du projet de loi rejeté sera imprimé sous le n° 1580, distribué et renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées.

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS DE M. LE PREMIER MINISTRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, un rapport annuel sur le contrôle a posteriori des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Ce rapport sera distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 21 de la loi de finances rectificative pour 1982 (n° 82-540 du 28 juin 1982), un rapport sur l'application des articles 13 à 20 de cette loi, relatifs à la taxe professionnelle.

Ce rapport sera distribué.

J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 11 de la loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre, un rapport sur l'application de cette loi et sur la politique du Gouvernement en faveur du livre et de la lecture.

Ce rapport sera distribué.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1523 définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX^e Plan—première loi de Plan (rapport n° 1560 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; avis n° 1559 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 1569 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la première séance.

Discussion après déclaration d'urgence du projet de loi n° 1534 portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle (rapport n° 1558 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi n° 1344 portant règlement définitif du budget de 1981 (rapport n° 1529 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 16 juin 1983, à une heure cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la deuxième séance du 13 juin 1983.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Page 2471, 2^e colonne, article 4 :

Rétablir ainsi le premier alinéa :

« Le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête conduit l'enquête de manière à permettre au public de prendre une connaissance complète du projet et de présenter ses appréciations, suggestions et contre-propositions. »

RECTIFICATIFS

I. — Au Journal officiel (*Assemblée nationale, compte rendu intégral*). N° 48 (A.N., C.R.) du 11 juin 1983.

Page 2429, 2^e colonne, après le rappel de l'ordre du jour par M. le président, ajouter :

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Enseignement secondaire (établissements).

446. — 11 juin 1983. — M. Yves Lancien rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la situation du lycée technique d'Etat Louis-Lumière, sur laquelle il avait déjà appelé l'attention de son prédécesseur par une question orale le 19 décembre 1980 n'a toujours pas trouvé de solution. Voilà pourtant vingt ans maintenant que la réinstallation de cet établissement, unique en France, puisqu'il s'agit du seul lycée formant des techniciens supérieurs de la photo, du cinéma et du son, est à l'étude. Cinq solutions au moins ont été envisagées, à Créteil, à Rueil-Malmaison, à Saint-Germain-en-Laye, à Marne-la-Vallée et à Paris, afin de rassembler une fois pour toutes en un site unique tout l'établissement aujourd'hui éclaté en 4 endroits différents : rue Rollin et rue Lhomond dans le 5^e arrondissement, rue de Châtillon dans le 14^e arrondissement, toujours à Paris, et à Antony. Situation d'autant plus préjudiciable que la toiture du bâtiment de la rue Rollin menace de s'effondrer et que les bâtiments d'Antony et de la rue Lhomond sont en location. En dépit de toutes ces difficultés, le lycée technique Louis-Lumière obtient d'excellents résultats dans une discipline d'avenir. Le dernier en date de ses anciens élèves, après Jacques Demy, Philippe de Broca, Pierre Tcherna, Edouard Sachan, à avoir gagné ses galons de vedette n'est autre que le réalisateur Bob Swain. Des informations circulent néanmoins suivant lesquelles on s'orienterait vers la solution de Marne-la-Vallée. Le regroupement en soi est naturellement une bonne chose. Mais, à part le fait que la commission Bredin chargée d'étudier les formations dans le domaine du cinéma ne paraît pas avoir été consultée préalablement à cette décision à laquelle elle ne serait d'ailleurs pas favorable, il ne faut pas perdre de vue, qu'outre l'enseignement dispensé au lycée technique proprement dit, cet établissement abrite deux centres de formation pour adultes, un centre de promotion sociale, un centre de formation continue et sert de siège au G.R.E.T.A. L'obligation

de se déplacer à Marne-la-Vallée pourrait être un très sérieux handicap pour tous ceux qui suivent de tels cours, et notamment le soir. Sans compter que la proximité des studios de radio, de cinéma et de télévision, comme celle des universités, rend plus facile le maintien de liens étroits avec la profession et les enseignants. Quitte par conséquent à rechercher un regroupement avec l'I.D.H.E.C., n'y aurait-il pas intérêt en définitive à ramener l'I.D.H.E.C. sur Paris, cet institut ayant lui-même beaucoup de raisons de se rapprocher des établissements précités. Serait-il possible, dans ces conditions, de ne pas écarter a priori les solutions parisiennes qui ont pu être étudiées par les services constructions du ministère ?

II. — Au Journal officiel (*Assemblée nationale, compte rendu intégral*). N° 49 (A.N., C.R.) du 14 juin 1983.

QUESTIONS ORALES

Page 2476, 2^e colonne, question n° 448 de M. Michel Debré à M. le ministre des relations extérieures.

Au lieu de : « 448. — 13 juin 1983. — ... », lire : « 448. — 14 juin 1983. — ... »

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Fleurs, graines et arbres (commerce extérieur).

459. — 16 juin 1983. — M. Pierre Bachelet s'inquiète auprès de M. le ministre de l'agriculture de la situation du marché français des fleurs coupées. En effet, selon les statistiques du centre français du commerce extérieur, les résultats de la balance « fleurs coupées » se sont encore dégradés en 1982 par rapport à 1981. Au cours de l'année 1982, nos importations auront connu une progression de 18 p. 100 en tonnage et de 27 p. 100 en valeur en s'élevant à 559 millions de francs payés principalement en florins hollandais. Il attire également son attention sur le fait qu'il s'agirait là, pour une bonne part, de produits en provenance de pays tiers à la C.E.E. et transitant essentiellement par les Pays-Bas. D'autres pays membres, notamment l'Allemagne, ont déjà pris les mesures propres à faire contrôler, aux frontières et par des points de passages obligés, les normes européennes, le marquage d'origine, ainsi que la qualité des produits. Il lui demande donc les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour soutenir la production française en ce domaine.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du mercredi 15 juin 1983.

1^{re} : page 2543 ; 2^e : page 2567 ; 3^e : page 2583.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 13.
Codes.	Titres.	France.	France.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
00	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 575-61-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire	162	324	
Sénat :				
08	Débats	110	270	
09	Documents	506	914	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)